

Préavis n° 7-2024 au Conseil communal

Rapport de gestion et comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal d'Ormont-Dessous du 10 décembre 2013 (art. 92),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.



1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 5 séances, les 23 mars, 4 mai, 22 juin, 2 novembre et 14 décembre, présidées par M. Marc Chablaix.

Mme Deborah Borloz et M. Philippe Mottier ont fonctionné respectivement en qualité de secrétaire et d'huissier.

Composition du Conseil communal au 31 décembre 2023

Bonardot Julien	Lugrin Armand	Oguey Anne-Lise
Borloz Philippe	Lüthi Graf Evelyne	Oguey Louis-Philippe
Carrard Jean-Pierre	Marrone Jennifer	Perreten Silvan
Chablaix Danielle	Martin Aline	Perrod Cyrille
Chablaix Marc	Mermod Paul-François	Perrod Vincent
Chablaix Stéphanie	Meyer Anne-Lise	Piguet Stéphane
Chappuis Christian	Meyer Sophie	Rosat Julien
Cheseaux Lionel	Mottier Benjamin	Vaucher Anthony
Fischer Loïc	Mottier Christian	Venker Géraldine
Fonjallaz Claudine	Mottier Elisabeth	Vittoni Jean-Pierre
Grin Thierry	Nellen Laure	Watts Christopher
Krebs Laurence	Noirjean Denis	

Au 31 décembre le Conseil communal est représenté par 13 femmes et 22 hommes.

PRÉAVIS TRAITÉS

- 1/2023 Demande de crédit pour sécuriser l'accès de plusieurs bâtiments communaux.
- 2/2023 Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du réseau routier.
- 3/2023 Demande de crédit pour l'aménagement d'un bloc d'escalade à l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses.
- 4/2023 Demande de crédit pour financer l'assainissement de l'ancien pont des Planches.
- 5/2023 Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité.
- 6/2023 Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses.
- 7/2023 Rapport de gestion et comptes 2022.

- 8/2023 Demande de crédit pour financer la réalisation d'un bassin public de baignade naturelle et d'un bâtiment attenant.
- 9/2023 Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses.
- 10/2023 Règlement communal sur les taxes de séjour et de résidences secondaires.
- 11/2023 Vente de la parcelle RF 263 et des bâtiments ECA 193 et 2064, sis En La Loex, route du Col des Mosses 25 au Sépey.
- 12/2023 Adoption du plan d'affectation « La Forclaz » et son règlement.
- 13/2023 Adoption du plan d'affectation « Cergnat et La Combaz » et son règlement.
- 14/2023 Route des Voëttes - Demande de crédit pour financer divers travaux.
- 15/2023 Demande de crédit pour financer la transformation du refuge du Carroz aux Mosses.
- 16/2023 Budget 2024.

Le préavis 6/2023 a été refusé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 mai.

La Municipalité a régulièrement communiqué lors des séances du Conseil communal. En 2023, on relève notamment des informations concernant :

- L'ancien pont des Planches.
- La vision du développement des Mosses.
- La baignade naturelle.
- La communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV).
- L'enneigement mécanique.
- La nouvelle identité visuelle de la commune.
- Le suivi des préavis.

Au 31 décembre aucune motion n'était en suspens.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le bureau électoral, en collaboration avec le greffe municipal, s'est occupé des votations et des élections suivantes :

Votation fédérale du 18 juin

Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises).

Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI).

Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

Votation cantonale du 18 juin	Initiative populaire « Pour la protection du climat ».
Election communale du 3 septembre	Election complémentaire au Conseil communal pour la législature 2021-2026 (élection tacite).
Elections fédérales du 22 octobre	Election des 19 membres vaudois du Conseil national. Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (premier tour).
Election fédérale du 12 novembre	Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (second tour).

Concernant l'élection complémentaire au Conseil communal (1^{er} tour) pour la législature 2021-2026, une liste officielle comportant 5 candidats a été déposée au greffe municipal dans le délai légal fixé au 7 août, à 12h00. Le bureau électoral a proclamé élus tacitement comme membres du Conseil communal M. Julien Bonardot, Mme Aline Martin et Mme Evelyne Lüthi Graf, et comme suppléants au Conseil communal M. Thierry Grin et M. Benoît Brandt. Le scrutin du 3 septembre a donc été annulé.

Le Conseil communal travaille depuis les élections fédérales du 22 octobre avec la solution intégrale SuisseVote, qui permet la saisie et le dépouillement des bulletins de vote et d'élections majoritaires au moyen d'un scanner de production à haute vitesse.

EASYVOTE

Depuis le scrutin du 7 novembre 2016 la Municipalité distribue la brochure Easyvote. Cette brochure, destinée à expliquer en langage courant les enjeux des objets soumis à votation, est éditée sous la responsabilité de la fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ). Elle est remise aux citoyens âgés de 18 à 25 ans.



VOTATIONS ET ÉLECTIONS, TAUX DE PARTICIPATION COMMUNALE

	Participation totale	18 - 25 ans	26 - 50 ans	51 ans et plus
Votations cantonale et fédérale du 18 juin	41.27 %	27.69 %	29.27 %	50.10 %
Elections fédérales du 22 octobre	47.29 %	26.08 %	36.90 %	56.35 %

Les taux de participation mentionnés ci-dessus reflètent le nombre d'électeurs ayant pris part au vote. On relève que les électeurs de 51 ans et + se mobilisent davantage aux urnes que les jeunes générations.

MUNICIPALITÉ



Organisation de la Municipalité.

Mme Gretel Ginier, Syndique

Remplaçant : M. Marcel Borloz

Administration générale

Finances

Economie

Service technique

M. Marcel Borloz, Municipal

Remplaçant : M. Pierre-Alain Borloz

Travaux

Eaux

Epuration

Gestion des déchets

M. Pierre-Alain Borloz, Municipal

Remplaçant : M. Rémy Fischer

Domaines

Bâtiments

Sécurité publique

Mme Raphaële Brugger, Municipale

Remplaçante : Mme Gretel Ginier

Instruction publique

Tourisme

Affaires sociales, culturelles et de loisirs

M. Rémy Fischer, Municipal

Remplaçante : Mme Raphaële Brugger

Forêts

Cours d'eau

Sport

Energie

GÉNÉRALITÉS

Le rapport de gestion permet de faire un arrêt sur image et de présenter les activités de l'année.

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 42 séances hebdomadaires, au cours desquelles elle a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à des sollicitations de tout ordre. Les 1'781 objets traités sont consignés dans 374 pages de procès-verbaux.

Certains dossiers ont pris une place importante dans les débats de la Municipalité. On citera notamment :

- Le projet de baignade naturelle aux Mosses.
- Les nouveaux plans d'affectation communaux.
- TLML SA, dossier enneigement mécanique.
- La mise en conformité du réseau d'eau des Mosses.
- L'assainissement de l'ancien pont des Planches.

Les principales tâches des membres de l'autorité exécutive sont les suivantes :

- Etudier les dossiers élaborés ou contrôlés par les services communaux destinés à être présentés lors des séances de la Municipalité ou du Conseil communal.
- Participer à des séances concernant divers sujets, notamment avec les commissions du Conseil communal, les autorités des communes voisines, les comités/conseils intercommunaux, les services cantonaux, les citoyens, les urbanistes, etc.
- Conduire la réalisation de projets.
- Contrôler et gérer l'application des décisions municipales et cantonales.

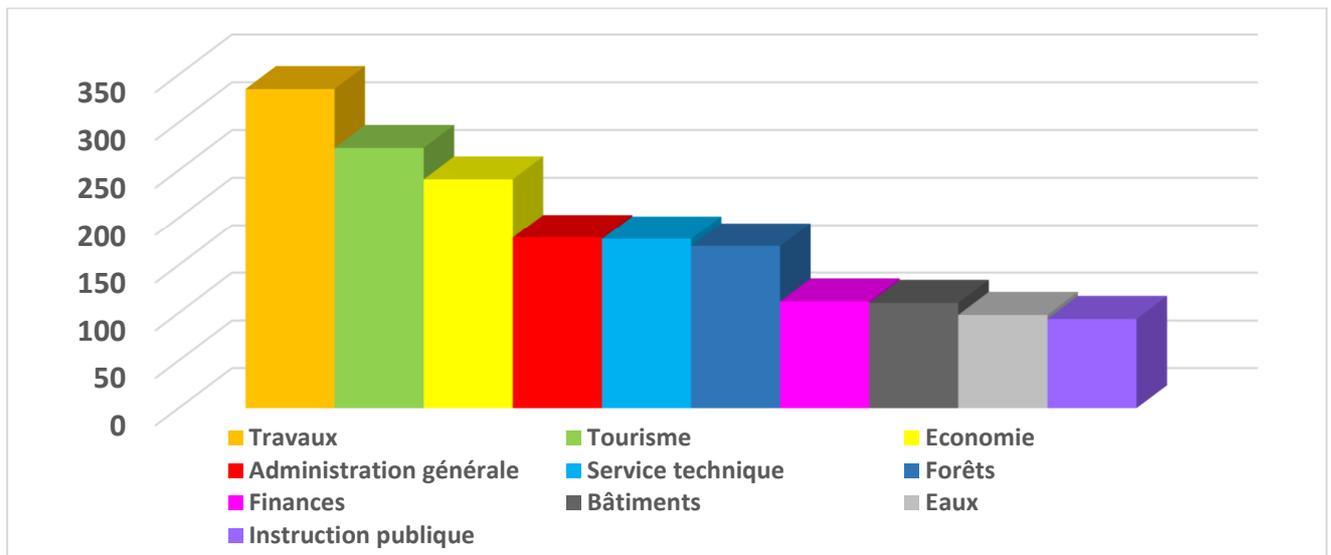
Dans la rubrique « réalisation de projets », celui du développement d'infrastructures touristiques sur le plateau des Mosses se poursuit. Le projet d'aménagement d'une baignade naturelle et construction d'un restaurant aux Mosses a été soumis à l'enquête publique du 5 avril au 4 mai. L'organe législatif a approuvé ce projet le 22 juin et une séance d'information publique s'est tenue le 27 juin.

La commune est représentée, par l'intermédiaire des membres de la Municipalité, au sein de multiples commissions, associations intercommunales, fondations, etc. dont les activités sont liées à la gestion communale, aux projets communaux et régionaux ou qui sont au bénéfice d'une délégation de compétence. De plus, les membres de l'exécutif peuvent participer de manière régulière ou ponctuelle à des groupes de travail mis sur pied par les instances régionales ou par les départements cantonaux.

La représentation des membres de la Municipalité auprès de ces organismes régionaux et économiques permet d'accéder à une information accrue, notamment sur les potentielles subventions cantonales disponibles en soutien aux communes.

Le nombre total d'heures effectuées par les membres de la Municipalité est stable par rapport à l'an dernier.

Les heures sont rémunérées par le biais des vacances, à l'exception des 1'716 heures représentant la totalité des indemnités fixes allouées aux membres de la Municipalité en 2023.



Les 10 sujets les plus chronophages traités par la Municipalité en 2023

On notera qu'un nombre important d'heures a été dédié au tourisme, essentiellement du fait du projet de construction de la baignade naturelle ainsi que de la mise en application du nouveau règlement sur les taxes de séjour et de résidences secondaires.

11 ADMINISTRATION

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

La commune s'est réinventée autour d'un logo et d'un territoire graphique témoignant sa volonté de rassembler autour d'une identité commune.

C'est avec une grande fierté que la Municipalité a présenté, par le biais d'une brochure adressée début septembre aux 615 ménages de la commune, la nouvelle identité visuelle d'Ormont-Dessous, symbole de sa détermination de regarder ensemble vers l'avenir, tout en préservant le patrimoine et l'identité unique de chacun des 5 villages.

Au-delà de la partie visuelle, la Municipalité souhaite définir l'identité globale de la commune et forger une vision solide pour les années à venir. Chaque village a ses particularités, c'est en les valorisant et en unissant leurs forces qu'un avenir prospère pourra être bâti pour Ormont-Dessous.

La Municipalité a souhaité que les habitant·e·s d'Ormont-Dessous et les résident·e·s secondaires prennent une part active dans ce processus de définition de l'avenir, c'est pourquoi un questionnaire leur a été envoyé pour récolter leurs idées, leurs suggestions et leur engagement, essentiels pour façonner une commune qui reflète les ambitions de tout un chacun.

RELATIONS EXTÉRIEURES

RENCONTRES INTERMUNICIPALES

Ces rencontres permettent de développer les liens avec les communes voisines.

En 2023, les Municipalités de Leysin, d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous ont siégé à deux reprises, les 31 mai à Leysin et le 1^{er} novembre à Ormont-Dessous. Lors de ces séances plusieurs thèmes ont été abordés, entre autres les dossiers intercommunaux (AISOL, SDIS Alpin, GFLO et convention avec le maître ramoneur).

Aucune autre rencontre intermunicipalités n'a eu lieu en 2023.

RÉUNIONS DES SYNDICS DU DISTRICT D'AIGLE

Les syndics ont pris congé de Mme la préfète Patricia Dominique Lachat qui a quitté sa fonction au 28 février.

Sous la présidence de M. le préfet Régis Joly, les syndics des 15 communes du district d'Aigle se sont réunis 4 fois pour aborder diverses thématiques. Ces réunions permettent aux syndics de s'informer, d'échanger leurs points de vue, de se concerter sur des solutions à apporter et de dégager ainsi des éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités.

VISITE ANNUELLE PRÉFECTORALE

La traditionnelle visite annuelle de la commune par M. le préfet Régis Joly a eu lieu le 6 décembre. La tenue des différents registres et procès-verbaux des bureaux de l'administration communale et des archives n'a donné lieu à aucune remarque particulière de la part du représentant du Conseil d'Etat, lequel s'est déclaré très satisfait de la gestion administrative de la commune.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

L'UCV c'est 278 communes membres sur les 300 ; un comité de 13 membres ; un conseil de 50 membres (5 par district) ; un groupe des villes ; un groupe des bourgs et villages ; une assemblée générale qui a lieu au moins une fois par année lors de la journée des communes vaudoises ; un secrétariat général ; un budget de 1,5 million de francs et un centre de formation avec une vingtaine de cours à choix.

La commune d'Ormont-Dessous est représentée par Mme la Syndique au conseil des 50 qui s'est réuni 4 fois en 2023.

La commune fait quelquefois appel à l'UCV, notamment pour des conseils juridiques.

RÉCEPTIONS OFFICIELLES

RÉCEPTION DES JEUNES CITOYENS

A l'instar de 2022, la réception des jeunes citoyens a malheureusement dû être annulée par manque de participants.

SORTIE ET NOËL DES AÎNÉS

Organisée pour la première fois en 2019, la sortie surprise des aînés a connu sa troisième édition en 2023. Quelque 70 personnes ont été conduites par M. Natale Repici et son chauffeur au port de Neuchâtel pour une croisière sur le bateau « Le Fribourg ».

La Municipalité a été très touchée par les nombreux messages de remerciements qui lui ont été adressés.



Le Noël des aînés a, quant à lui, réuni une nonantaine de personnes à l'Espace nordique aux Mosses. Les autorités profitent de ce rapport pour remercier chaleureusement les organisatrices et les bénévoles pour la réussite de cette journée.

NONAGÉNAIRES

La Municipalité a eu le grand plaisir de fêter les 90 ans de Mme Nicole Blatti, née le 12 décembre.

CHABLAIS RÉGION

L'association Chablais Région est une association qui réunit les 28 communes du Chablais vaudois et valaisan. Elle a pour but de définir une stratégie de développement harmonieuse et d'encourager des projets d'intérêt régional. Elle s'implique sur les problématiques de gestion du territoire, d'économie et de gouvernance. Afin d'encourager l'attractivité de la région, elle soutient les entreprises et la réalisation de projets d'intérêt régional.

La commune d'Ormont-Dessous, par sa Syndique Mme Gretel Ginier, préside la commission « économie ». Parmi ses domaines d'actions, il est à relever principalement le suivi de la stratégie régionale de Chablais Région en matière économique et le portage de projets, le renforcement des échanges entre les différents acteurs du tissu économique chablaisien et de la promotion économique sur l'ensemble du territoire.

INFORMATION/COMMUNICATION AU PUBLIC

SUPPORTS D'INFORMATION

Les supports d'information au public sont principalement la presse écrite (la feuille des avis officiels, le journal communal Le Cotterg, le journal Riviera Chablais et le quotidien 24 Heures), le site internet communal ainsi que le pilier public.

Radio Chablais relaie également beaucoup d'informations et communique sur les différentes manifestations qui se déroulent sur le territoire communal.

INFORMATIONS PAR SMS

Le service de communication à la population par SMS permet de transmettre les avis officiels (fermeture de route, danger d'avalanche, coupure ou manque d'eau, etc.) à toute personne préalablement inscrite. Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un SMS avec le mot clé START ODESSOUS au numéro 723. Pour se désabonner le mot clé STOP ODESSOUS doit être envoyé au même numéro.

En 2023 ce service a été utilisé à 3 reprises. Quelque 800 personnes y sont abonnées.

NATURALISATION

Une famille et deux personnes, domiciliées au Sépey, ont acquis la bourgeoisie d'Ormont-Dessous en 2023. Durant l'année, la Municipalité a auditionné 3 candidats qui ont fait une demande de naturalisation suisse dans le canton de Vaud et dont la procédure devrait aboutir en 2024.

RESSOURCES HUMAINES

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel communal le 1^{er} juillet 2023, les contrats et les cahiers des charges de tous les employés ont été revus.

L'année 2023 a été marquée par l'engagement, au 1^{er} janvier, de M. Nicolas Tille en qualité d'employé des services touristiques, et de Mme Myriam Tacchini, au 1^{er} septembre, en qualité d'adjointe à la bourse communale.

Greffes municipal	Mme Isabelle Mermod Gross	Secrétaire municipale	90%
	Mme Deborah Borloz	Secrétaire municipale adjointe	70%
	Mme Micheline Nauer	Secrétaire	50%
Service technique	M. Diogo Dos Santos	Technicien communal	20%
Bourse communale	Mme Vanessa Noirjean	Boursière	60%
	Mme Myriam Tacchini	Adjointe à la bourse	30%
Contrôle des habitants	Mme Vanessa Berruex	Préposée	50%
Service des travaux et des eaux	M. Alain Sittinger	Chef d'équipe voirie	100%
	M. Pascal Nellen	Surveillant step/réseau eau	100%
	M. Félix Chabloz	Responsable déchetterie	100%
	M. Etienne Borloz	Employé voirie	100%
	M. Alexis Marrone	Employé voirie, réseau d'eau et épuration	100%
	M. Nicolas Pasche	Employé voirie	60%
	M. Andries Venker	Employé voirie	100%

Services touristiques	M. Nicolas Tille	Employé	100%
Conciergerie du collège du Sépey	M. Carmelo Mastroieni	Concierge	100%
Conciergerie des divers bâtiments communaux	M. Charles-Albert Raymond	Concierge	100%
Sécurité publique	M. Malik Belkacem	Assistant de sécurité publique	30%

L'effectif du personnel communal soumis au règlement au 31 décembre est de 15 collaboratrices et collaborateurs. Le technicien communal et l'assistant de sécurité publique ne sont pas soumis à ce règlement.

M. Jean-Pierre Ginier, quant à lui, reste fidèle à la fonction de garde municipal.

En outre, 1 étudiant a été engagé du 26 juin au 10 août pour aider l'équipe de la voirie.

Les employés communaux suivent régulièrement des formations continues dans les secteurs d'activités qui les occupent.

GREFFE MUNICIPAL

En plus du travail courant de la Municipalité, qui comprend notamment la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal est en charge de diverses missions dont on relève ici les principales :

- relations avec le Conseil communal, la préfecture et les divers services de l'Etat ;
- relations intercommunales ;
- politique d'information et de communication ;
- gestion administrative du personnel communal ;
- renseignements divers à la population ;
- location des salles et bâtiments communaux ;
- établissement du rapport de gestion ;
- traitement des dossiers de naturalisation ;
- gestion du portefeuille d'assurances en collaboration avec le mandataire ;
- établissement de la statistique des logements vacants ;
- collaboration à l'organisation des votations et des élections ;
- suivi administratif des décisions du Conseil communal ;
- classement ;
- tenue des archives communales en collaboration avec le mandataire.

Le greffe municipal se charge également de toute la partie administrative du service technique communal ainsi que de celle liée à la sécurité publique.

Le nombre de dossiers à traiter est toujours en constante augmentation.

15 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

ECOLES DE MUSIQUE

La commune d'Ormont-Dessous subventionne l'Ecole de musique Leysin - Les Ormonts par le versement de sa participation à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), qui a pour mission la mise en œuvre de la loi sur les écoles de musique dont l'entrée en vigueur du volet financier est intervenue au 1^{er} août 2012. La participation des communes vaudoises se monte à CHF 9.50/habitant pour l'année 2023.

Un subside de CHF 250.00 par élève est versé à l'école de musique de la fanfare Echo du Chamossaire à La Forclaz. 3 élèves ont suivi les cours en 2023. Un soutien est également apporté à l'école de musique de la fanfare l'Echo des Alpes du Sépey.

16 TOURISME

TAXE DE SÉJOUR

Les recettes et dépenses liées à la taxe de séjour sont intégrées pour la première fois dans les comptes communaux. Cette première année « test », tant pour le nouveau règlement que pour la reprise des tâches assurées par les sociétés de développement, renforce la Municipalité dans sa décision de reprendre en main la gestion de ces taxes par l'application du nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier.

Il n'est plus à prouver que le tourisme représente un élément essentiel profitant considérablement à l'économie locale et fait partie intégrante de la stratégie de développement de la commune. Cependant, les aides aux diverses manifestations étaient auparavant assumées par les finances courantes, ne laissant que peu de marge de manœuvre aux membres de l'exécutif. Désormais, un budget dédié au développement touristique est disponible, permettant non seulement de fournir un soutien financier aux manifestations (sous forme de subventions ou d'aides logistiques) mais également d'assurer l'entretien des infrastructures actuelles et futures, favorisant ainsi le développement économique et culturel de la commune.

Quelque 47 manifestations ont reçu le soutien de la commune en 2023.

SENTIERS PÉDESTRES

M. Nicolas Tille a été engagé à temps plein au 1^{er} janvier afin d'assurer les services touristiques, notamment l'entretien des chemins pédestres, des pistes raquettes et des espaces publics.

En plus de l'entretien courant des sentiers pédestres, du parcours vita, du skill's park ainsi que du dé-balisage des sentiers raquettes, on notera quelques travaux importants tels que la construction de passerelles En Perche ainsi que la création de marches sur le sentier La Mosse - La Combaz.

Un soutien a également été apporté à la gestion de la maison de l'Espace nordique, à la création du canapé forestier au Sépey, à la Ski-24 ainsi qu'à la mise en place et la logistique du stand de biathlon.

5 racks à vélos électriques ont par ailleurs été posés et une toilette sèche a été installée à l'aire de pique-nique de l'Arsat.

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES (CITAV)

La CITAV, sous une gouvernance unique, présidée depuis le 20 mai 2021 par Mme Gretel Ginier, Syndique de la commune d'Ormont-Dessous, réunit les communes d'Aigle, de Gryon, de Leysin, d'Ollon, d'Ormont-Dessous, d'Ormont-Dessus, de Rossinière, de Rougemont et de Château-d'Oex, les trois structures touristiques dont l'Association touristique Aigle - Leysin - Col des Mosses, ainsi que les 2 organismes de développement économique, Pays-d'Enhaut Région et Chablais Région.

La CITAV poursuit 4 buts principaux : représenter les intérêts de la région en matière de tourisme, développer l'offre touristique, assurer, en Suisse et à l'étranger, la promotion touristique de la région et assurer, par l'intermédiaire de ses organes, une information régulière auprès de l'ensemble des partenaires concernés par le tourisme régional.

ALPESVAUDOISES.CH

« Alpes Vaudoises, société coopérative » regroupe, de manière collaborative, principalement des sociétés de remontées mécaniques, des associations touristiques et des sociétés de transports publics. Elle vise, afin d'augmenter la fréquentation touristique des stations vaudoises, la mise en œuvre d'une approche touristique digitale, dont les valeurs principales sont l'orientation client, l'expérience et la collaboration avec un intérêt économique.

La société coopérative a pour buts principaux, par une action commune de ses membres, de :

- favoriser la promotion et la vente en ligne de produits touristiques ;
- confectionner des produits touristiques seuls ou en offre combinée, en proposant à la vente des prestations groupées telles que par exemple une nuitée et un transport, une entrée et un transport ;
- collaborer de manière concertée dans les domaines promotionnels, administratifs et techniques. Pour l'exécution de ses buts, la société coopérative collabore avec les autorités compétentes et avec toutes les institutions soutenant ses objectifs.

ASSOCIATION TOURISTIQUE AIGLE - LEYSIN - COL DES MOSSÉS (ATALC)

La Municipalité a participé aux réunions du comité directeur et du conseil du tourisme.

En ce qui concerne les activités 2023 de cette association, se référer à son rapport de gestion.

SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT ET SOCIÉTÉS LOCALES

Les sociétés de développement et les sociétés locales ont reçu le soutien de la commune.

La Municipalité profite ici de remercier toutes les sociétés de la commune pour leur engagement.

MANIFESTATIONS

Toutes les manifestations, spectacles, conférences, soirées, expositions, événements sportifs ou autres, doivent être annoncés à la commune qui délivre une autorisation. Dans certains cas, les services cantonaux doivent également donner leur accord.

Le portail cantonal des manifestations « Pocama » permet de réunir en un seul document toutes les demandes nécessaires à l'organisation d'un événement (permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques, matériel nécessaire, etc.).

En 2023, la commune a validé 25 demandes via ce portail, 14 pour des manifestations se déroulant sur le territoire communal et 11 pour des événements de passage tels que courses pédestres et courses cyclistes. En outre, la commune a délivré 25 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.

De nombreuses festivités sont organisées dans la commune. Pour bon nombre d'entre-elles, la Municipalité met à disposition des locaux et/ou du matériel et/ou du personnel. Certains événements sont soutenus par la commune qui offre ses prestations. Pour l'année 2023, l'aide apportée correspond à un montant de l'ordre de CHF 36'640.65.

PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT

La commune fait partie du parc depuis sa création en 2010.

Le parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est l'un des 20 parcs suisses d'importance nationale. Son territoire (630 km²) s'étend sur 3 cantons, entre Montreux, Gstaad et Bulle.

Labellisé Parc d'importance nationale par la Confédération en 2012, il se caractérise par une nature préservée, des paysages remarquables et imprégnés par une économie alpestre encore très active.

Le parc poursuit 3 missions principales déclinées en différents projets et actions :

- préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage ;
- renforcer les activités économiques axées sur la durabilité ;
- sensibiliser et éduquer le public aux questions environnementales.

Pour les activités 2023 du parc, se référer à son rapport.

LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Outre les missions réalisées en collaboration avec le parc, lorsque des foyers de néophytes sont observés chez des privés, la Municipalité prend contact personnellement avec eux et les invite à les éliminer. La commune a également intégré au règlement de police un article concernant ces plantes.

CONSTRUCTION ET POSE DE NICHOURS

La commune, en collaboration avec Alpes vivantes, a posé des nichoirs à hirondelles et à martinets au Sépey et à La Forclaz. Ces nichoirs ont été construits par 24 élèves de l'établissement scolaire Les Ormonts - Leysin dans le cadre de leur cours de travaux manuels.

Toute information utile se trouve sur le site internet du parc www.gruyerepaysdenhaut.ch.

18 TRANSPORTS PUBLICS

LIGNES DE TRAFIC RÉGIONAL

Conformément à la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune participe, à l'instar de toutes les communes vaudoises, au financement des lignes de trafic régional. La répartition du montant à charge des communes est effectuée par région qui correspond à un bassin de transport public régional du canton.

BUS DES NEIGES

La commune participe à hauteur de CHF 20'000.00 par année au financement de la liaison routière entre Solepraz-Parchets permettant de relier les domaines skiables de Leysin et des Mosses.

19 SERVICE INFORMATIQUE

Les données et les programmes informatiques communaux sont hébergés chez un mandataire depuis plusieurs années. Il s'agit pour la commune d'une solution sûre de sauvegarde des nombreuses données numériques.

Par souci des cyberattaques, toujours plus fréquentes, la gestion du matériel informatique (postes, imprimantes, composants réseau) est confiée au mandataire.

Le matériel informatique, régulièrement renouvelé, consent aux collaboratrices et aux collaborateurs de travailler de manière efficiente et permet une bonne maîtrise des coûts.

Le site internet offre les informations de base utiles à tout un chacun.

2 FINANCES

BOURSE COMMUNALE

En plus de la comptabilité courante, qui comprend le paiement des factures, la saisie des écritures comptables, la facturation et les encaissements, le suivi des débiteurs et le bouclage des comptes, la bourse communale assure les missions suivantes :

- gestion de la taxe de séjour ;
- gestion du parc informatique ;
- tenue de la comptabilité de l'AISOL ;
- élaboration du budget annuel ;
- ventes diverses (sacs poubelle et drapeaux) ;
- gestion du congélateur communal ;
- réception au guichet et au téléphone.

GÉNÉRALITÉS

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), un organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 8 mai 2024. Cette révision a permis de confirmer que la comptabilité est correctement tenue et avec exactitude. Les comptes annuels sont conformes au RCCom.

L'exercice 2023 est contrôlé pour la première fois par le nouvel organe de révision, la société Fiprom SA. Pour rappel, l'ancienne fiduciaire effectuait la vérification des comptes communaux depuis plus de 15 ans.

Les comptes de l'exercice 2023 présentent un bénéfice de CHF 122'611.23 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de CHF 26'864.78.

	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart
Recettes	CHF	9'483'668.56	CHF	8'820'535.45	CHF 663'133.11
Dépenses	CHF	9'361'057.33	CHF	8'847'400.23	CHF 513'657.10
Excédents	CHF	122'611.23	CHF	- 26'864.78	CHF 149'476.01

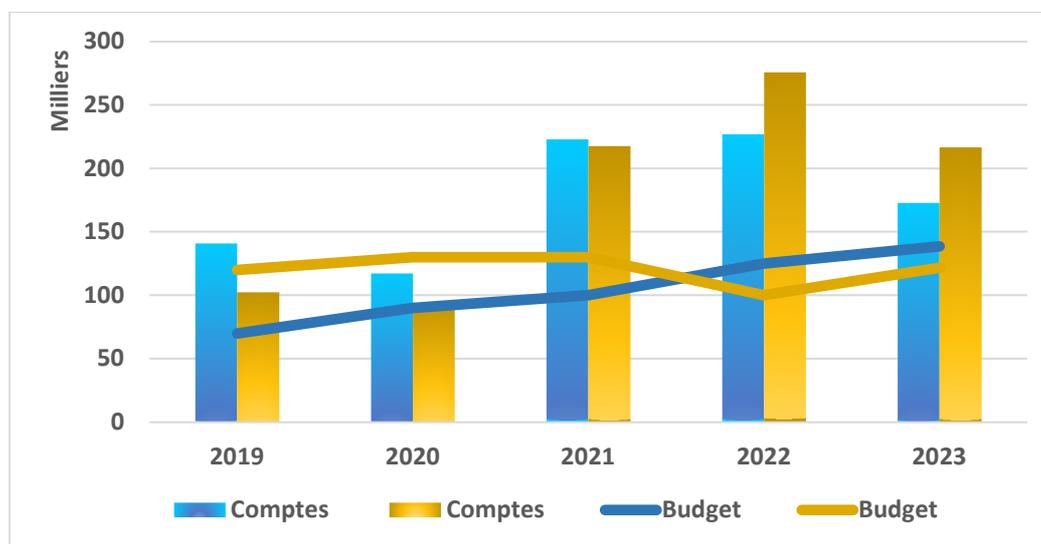
Les recettes et dépenses ont été plus importantes que prévues, du fait notamment de l'intégration de la taxe de séjour dans les comptes communaux ainsi que de la vente d'un bâtiment initialement prévue au budget 2024.

21 IMPÔTS

Le total des recettes de l'exercice 2023 n'est inférieur au budget que de 1.63%, les quelques diminutions d'encaissements étant compensées par des augmentations difficilement prévisibles.

Les impôts payés après défalcation par les contribuables considérés comme irrécouvrables sont passablement faibles cette année, avec un montant récupéré de seulement CHF 1'518.08.

Les recettes d'impôts en lien avec les immeubles présentent d'importants écarts positifs avec les montants budgétés, éléments imprévisibles du fait qu'ils dépendent des transferts de biens immobiliers. En effet, les recettes des gains immobiliers (ici en bleu) et des droits de mutations (en jaune) excèdent quasi systématiquement les chiffres espérés.



A noter également une augmentation des impôts sur les frontaliers, qui passent du simple au double en comparaison de l'année précédente.

La valeur 2023 du point d'impôt se monte à CHF 36'715.57, soit une diminution de l'ordre de 4.29% par rapport à l'année antérieure.

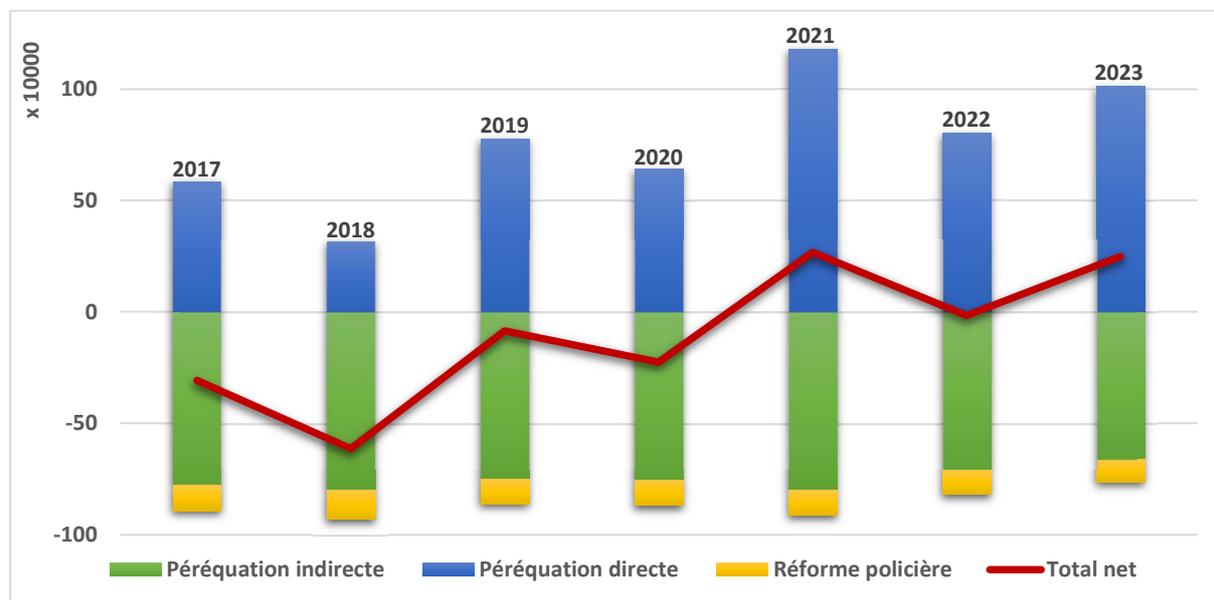
22 PÉRÉQUATION - FACTURE SOCIALE

Sur la base du décompte provisoire établi par le canton et d'estimations internes, un solde net approximatif de CHF 249'010.00 en faveur de la commune devrait résulter du décompte définitif cantonal.

Le décompte provisoire 2023 est établi comme suit :

Facture sociale		CHF	658'597.00
Alimentation au fonds de péréquation	CHF	709'654.00	
Couche population	- CHF	208'652.00	
Couche solidarité	- CHF	547'957.00	
Dépenses thématiques	- CHF	<u>964'783.00</u>	
Péréquation directe nette		- CHF	1'011'738.00
Réforme policière		<u>CHF</u>	<u>104'131.00</u>
Solde net péréquation 2023		CHF	249'010.00

Cette année, le décompte cantonal des charges péréquatives présente un solde net positif, ce qui signifie que les dépenses thématiques permettent non seulement de financer la participation communale à la facture sociale et à la réforme policière mais également de couvrir plus de 66% du solde des dépenses des transports et des forêts, n'atteignant pas le plafond et donc non financé par ce système.



AUTONOMIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Selon les chiffres provisoires 2023, la moyenne du point d'impôt communal est de CHF 30.32, soit 63.26% de la moyenne des communes vaudoises (CHF 47.93), catégorisant ainsi Ormont-Dessous comme commune ayant une faible capacité financière.

L'écart qui la sépare du point d'impôt moyen communal du canton se creuse encore un peu plus avec une différence de CHF 17.61 par habitant. Pour atteindre cette moyenne, une population de 766 habitants devrait générer les mêmes recettes fiscales communales que les 1'211 résidents actuels.

AUTOFINANCEMENT

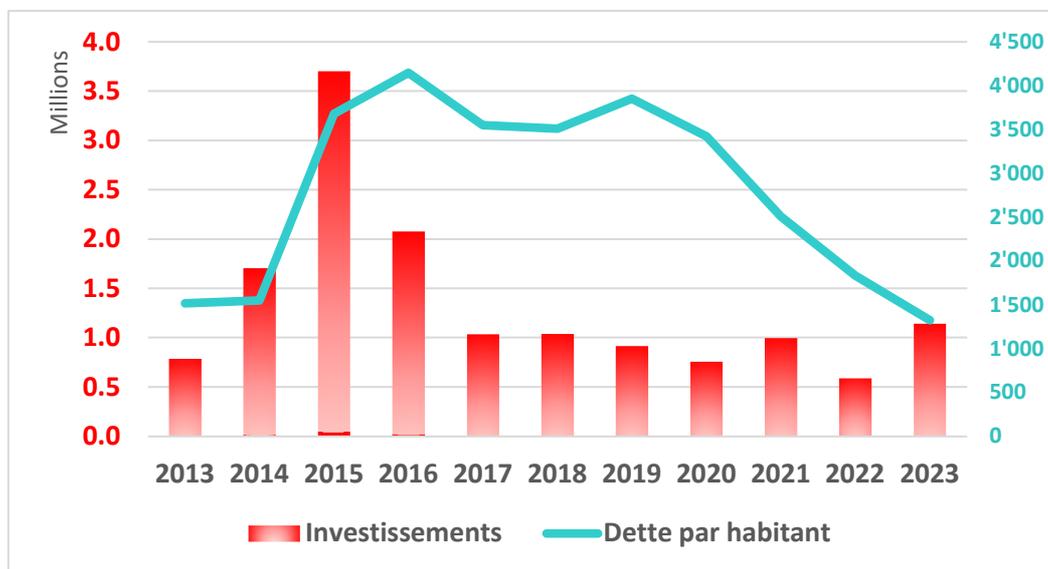
Recettes effectives	CHF	9'355'060.31
Charges effectives	CHF	7'659'235.57
Marge d'autofinancement	CHF	1'695'824.74

Les comptes 2023 font ainsi ressortir une marge d'autofinancement de CHF 1'695'824.74. Ce montant a permis à la commune d'investir dans le patrimoine administratif à hauteur de CHF 1'143'456.14 sans contracter d'emprunt.

DETTE

Les emprunts à long terme ont été réduits de CHF 275'080.00 par les remboursements contractuels, ramenant ainsi le montant total à CHF 6'405'331.17 au 31 décembre 2023.

La situation en fin d'année fait apparaître une dette nette par habitant de CHF 1'325.00, montant qui n'avait pas été atteint depuis l'année 2013 (1'515.89).



23 AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRIBUTION AUX FONDS DE RÉSERVE

Au cours de l'exercice 2023, en plus des amortissements ordinaires, 4 comptes d'investissements ont été amortis de manière exceptionnelle.

Les soldes des préavis suivants ont été amortis en totalité :

- Préavis 9-2020 - Travaux dans les alpages communaux et restaurant du lac Lioson
- Préavis 5-2021 - Réfection de la terrasse à l'entrée de la maison de commune
- Préavis 1-2023 - Accès électronique des bâtiments communaux

Le préavis 13-2018 portant sur la réalisation d'un jardin du souvenir et la gestion des cimetières a quant à lui été amorti jusqu'à atteindre CHF 9'800.00, montant prévu au budget 2024 pour les prélèvements aux fonds de réserve dans le but de les dissoudre en totalité.

FONDS DE RÉSERVE

Tel que mentionné dans le préavis 2-2022 relatif au nouveau règlement sur les taxes de séjour et de résidences secondaires, le fonds d'équipement touristique a été fusionné avec le fonds dédié au tourisme, bonifiant ainsi ce dernier de CHF 378'225.51. En outre, l'attribution annuelle de 2.1 points d'impôts ainsi que le solde des recettes non utilisé du poste « Tourisme » ont également permis d'alimenter le fonds de réserve de CHF 35'697.79.

Le préavis 3-2023 approuvait le prélèvement dans ce fonds pour un montant de CHF 32'471.10 afin de financer l'installation d'un bloc d'escalade à l'Espace nordique des Alpes vaudoises. Quelque CHF 12'000.00 ont également été prélevés afin de financer le symposium tenu au col des Mosses par l'association ALLYOS, engagement pris par l'ancienne commission de la taxe de séjour.

Le produit de la vente du bâtiment de la Loex, initialement prévu au budget 2024, a quant à lui permis d'alimenter le fonds de réserve dédié à la rénovation des bâtiments locatifs de CHF 180'000.00.

Les quelques travaux de peinture et d'électricité dans l'abri PC de La Forclaz ont pu être compensés par un prélèvement au fonds de réserve de la défense civile sur accord du canton.

Le fonds de réserve dévolu aux débiteurs douteux a subi une importante variation. En effet, les réviseurs ont soulevé le fait que ce poste contenait uniquement la provision suggérée par le canton sur les créances d'impôts. Or, il doit également inclure un montant pour les mauvais payeurs liés aux facturations communales ainsi que pour les frais de poursuite avancés aux différents offices. En plus de la provision préconisée par l'Etat de Vaud, le solde des factures débiteurs, échues au 30 juin et impayées au 31 décembre (CHF 83'155.86), et les frais de contentieux avancés aux différents offices des poursuites (CHF 7'777.46) sont donc provisionnés pour la première fois et seront adaptés à chaque fin d'exercice.

CONCLUSION

Cette année encore, la commune a pu financer les investissements ainsi que les quelques dépenses imprévisibles sans devoir recourir à des emprunts. Au 31 décembre 2023, 80.5% des dettes à court et long termes sont couvertes par les actifs disponibles, soit 6.5% de plus que l'année précédente.

Grâce à une clôture des comptes bénéficiaires, la commune peut aborder ses futurs projets avec sérénité et confiance, prête à investir sereinement dans son développement à venir.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

31 TERRAINS

La Municipalité a signé, le 5 juillet 2023, un acte de donation. M. René Morier a fait don à la commune de la parcelle RF 175, forêt de 1'413m², au lieu-dit « En la Rotinière », Le Sépey. Les frais de l'acte et des opérations préliminaires et accessoires ainsi que les émoluments du registre foncier ont été pris en charge par la donataire.

32 FORÊTS ET PATURAGES

GLISSEMENT DES FONTANELLES

Les géologues transmettent régulièrement des comptes rendus suite aux visites sur site et les ingénieurs les résultats des mesures.

ALPAGES COMMUNAUX

Divers travaux ont été entrepris au courant de l'année, entre autres la création d'un couvert sur l'escalier menant à la cave et le changement de la porte de celle-ci à l'alpage des Chavonnes.

La Municipalité relève que l'entretien des alpages communaux par les locataires est conforme aux exigences des baux à ferme.

La commission d'inspection des alpages du district d'Aigle a procédé entre autres à la visite des alpages communaux de Lioson-Dessous le 13 juillet et de Vers Les Lacs - Lioson-Dessus - Le Carroz, le 2 août. La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir Mme la Conseillère d'Etat Valérie Ditli.

Les 8 alpages communaux ont été remis en soumission fin octobre pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030. La date du 30 novembre a été fixée pour le retour des candidatures.

GROUPEMENT FORESTIER LEYSIN - LES ORMONTS (GFLO)

M. Rémy Fischer, Municipal, a présidé le comité directeur du GFLO du 1^{er} juillet 2021 au 16 novembre 2023.

Les tâches étatiques ont été remplies à satisfaction, aussi bien qualitativement que quantitativement.

Le rapport de gestion des forêts est annexé.

35 BÂTIMENTS

IMMEUBLES LOCATIFS

De petits travaux d'entretien courant ont été exécutés tout au long de l'année dans divers bâtiments.

CHALET LA LOEX

Conformément au préavis 11/2023 « Vente de la parcelle RF 263 et des bâtiments ECA 193 et 2064, sis En La Loex, route du Col des Mosses 25 au Sépey », la Municipalité a vendu ce bien-fonds à Mme et M. Laura et Rodolphe Schäfer. L'acte de vente a été signé le 18 décembre 2023.

RESTAURANT DU LAC LIOSON

Le poêle et le chauffe-eau ont été remplacés respectivement en hiver et en automne 2023.

Dans le cadre des visites des bâtiments d'altitude présentant notamment des difficultés d'accès des secours, et afin d'identifier comment la protection incendie est gérée dans ce type d'établissement, un inspecteur de l'ECA a visité le restaurant et les dortoirs. Suite à son rapport, qui mentionne entre autres une liste des principales améliorations à apporter, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour une expertise du bâtiment. Des travaux devront être exécutés sans tarder.

IMMEUBLES D'INTÉRÊTS PUBLICS

Comme pour les immeubles locatifs, de petits travaux d'entretien courant ont été exécutés dans les immeubles d'intérêts publics.

Suite à l'adoption du préavis 1/2023, les bâtiments de l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses, y compris les locaux du SDIS Alpin, de l'ancien collège de La Forclaz, du collège du Sépey et du local du feu sis à la maison de commune au Sépey, ont été équipés d'un système de contrôle d'accès électronique des portes.

ANCIEN COLLÈGE DE LA FORCLAZ

La ventilation de la cuisine a été réparée. Le servo-moteur et la sonde thermique du clapet coupe-feu ont été remplacés.

En outre, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour une expertise pour la mise en sécurité du bâtiment.

MAISON DE COMMUNE, LE SÉPEY

Début 2023, des bureaux assis-debout ont été installés dans le bureau de Mme la Syndique et les bureaux du greffe, à satisfaction des utilisatrices. La bourse communale et le contrôle des habitants seront équipés en 2024.

Dès le 1^{er} janvier 2023, un bureau au rez de chaussée est loué aux Transports publics du Chablais. Il est utilisé comme local de pause des chauffeurs.

REFUGE DU CARROZ, LES MOSSES

Les travaux de transformation du refuge du Carroz (cf. préavis 15/2023) vont débuter au printemps 2024.

Une aide cantonale à fonds perdu de CHF 105'000.00 et un prêt fédéral de CHF 260'000.00 ont été octroyés à la commune.

Issue du crédit-cadre de 50 millions pour le tourisme régional durable approuvé par le Grand Conseil et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023, cette aide cantonale à fonds perdu s'inscrit dans la stratégie de développement d'un tourisme durable figurant au programme de législature 2022-2027 du gouvernement. Elle permet de boucler le financement du projet de rénovation et de transformation de ce chalet construit en 1860. Ce faisant, une nouvelle offre d'hébergement collectif au cœur de la nature verra le jour. Situé dans le périmètre du Plan d'affectation cantonal 292A, le projet de rénovation a été développé dans un esprit marqué de durabilité et de préservation du patrimoine naturel et matériel. Avec ce soutien, le Canton contribue au développement d'une activité touristique sur 4 saisons.

MAISON DE L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES, LES MOSSES

Conformément au préavis 3/2023, un bloc d'escalade a été aménagé dans la grande salle de l'Espace nordique. Cette structure apporte une diversification des activités pour les habitants, les hôtes et les visiteurs de passage et répond à une forte demande des colonies de vacances, clubs et associations. Du 25 août au 31 décembre, cette structure a été louée quelque 80 heures.



La salle a également été équipée de matériel de sport indoor afin de compléter l'offre badminton disponible à l'Espace nordique depuis plusieurs années déjà.

Le Fonds du sport vaudois a subventionné ce projet à hauteur de CHF 10'820.00.

BERGERIE, LE SÉPEY

La bergerie, sise à côté du collège d'Aigremont, a été rénovée par une entreprise de menuiserie-charpente locale en collaboration avec les élèves de l'établissement scolaire Les Ormonts - Leysin dans le cadre des cours de travaux manuels.

Tout un chacun peut maintenant profiter d'un espace de pique-nique couvert.



MARCHÉ COUVERT, LE SÉPEY

18 places de parc sont à disposition sous le Marché couvert dont 16 sont louées au prix de CHF 600.00 par année. Deux places sont mises à disposition gratuitement, à titre de soutien, l'une au ski-club Goupils Alpes vaudoises pour son bus et l'autre à la société de jeunesse des Mosses pour sa caravane. 3 places pour des motos sont également à disposition.

Le Marché couvert a en outre accueilli 5 marchés au bétail en 2023. Quelque 421 bêtes y ont été pesées au prix unitaire de CHF 6.50.

STATISTIQUE DES LOCATIONS

En 2023 les réservations ont été les suivantes :

- 56 ancien collège de La Forclaz.
- 12 grande salle du Sépey.
- 6 chalet du Carroz.
- 66 maison de l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses, y compris les locations aux établissements scolaires pour repas et autres activités et les séances de différentes sociétés.
- 47 activités sportives à l'ENAV (badminton, bloc d'escalade, sport indoor, yoga, etc.).

Les bureaux sis à l'Espace nordique sont régulièrement loués ou mis à disposition pour des réunions ou lors de manifestations. Un des deux bureaux est loué une fois par semaine pour des cours de yoga. La grande salle du Sépey, quant à elle, est mise à disposition de l'Ecole de musique Leysin - Les Ormonts et de l'unité d'accueil pour écoliers « Les Petits Montagnards ».

Ces chiffres représentent le nombre de réservations qui varient pour la durée de quelques heures à 1 semaine.

Les contrats annuels de location ne sont pas mentionnés ci-dessus. La grande salle du collège du Sépey est louée du lundi au vendredi en fin d'après-midi et en soirée pour des cours de yoga et autres. La salle de l'Espace nordique est, quant à elle, utilisée régulièrement par le ski-club Goupils Alpes vaudoises.

4 TRAVAUX

41 SERVICE TECHNIQUE

Ce service est chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions et l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le bureau technique, en collaboration avec le greffe municipal, est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire ;
- mettre à disposition et transmettre toute donnée de base du système d'information du territoire interne au travers du SIT ;
- coordonner et suivre, au plan technique et administratif, les procédures de demande de permis de construire (dispense d'enquête publique, enquête publique, demande préalable, etc.) ;
- compléter, à la demande du propriétaire, le formulaire de demande de permis de construire pour des projets de minime importance ;
- délivrer les permis de fouille ;
- renseigner sur les passages de canalisations (eaux usées, eau potable, eaux claires, etc.) ;
- tenir à jour le registre des autorisations de déversement des eaux usées ;
- gérer le registre des citernes à hydrocarbure et envoyer les invitations à procéder au contrôle périodique obligatoire ;
- délivrer les autorisations diverses (pose d'échafaudage, de bennes, etc.) ;
- établir la statistique trimestrielle des constructions ;
- mettre à jour le registre des bâtiments.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

STATISTIQUES

Au chapitre des statistiques, la Municipalité a procédé officiellement à la mise à l'enquête publique de 16 demandes d'autorisation de construire et a accordé 33 autorisations en dispense d'enquête publique, sous réserve du droit des tiers, pour des cas de minime importance.

Il est à relever que pour les biens-fonds situés hors de la zone à bâtir, une autorisation de la direction générale du territoire et du logement, division autorisation de construire (DGTL-DAC), est nécessaire avant de délivrer un permis de construire. 21 dossiers ont été soumis à cette direction en 2023, dont 1 a été refusé.

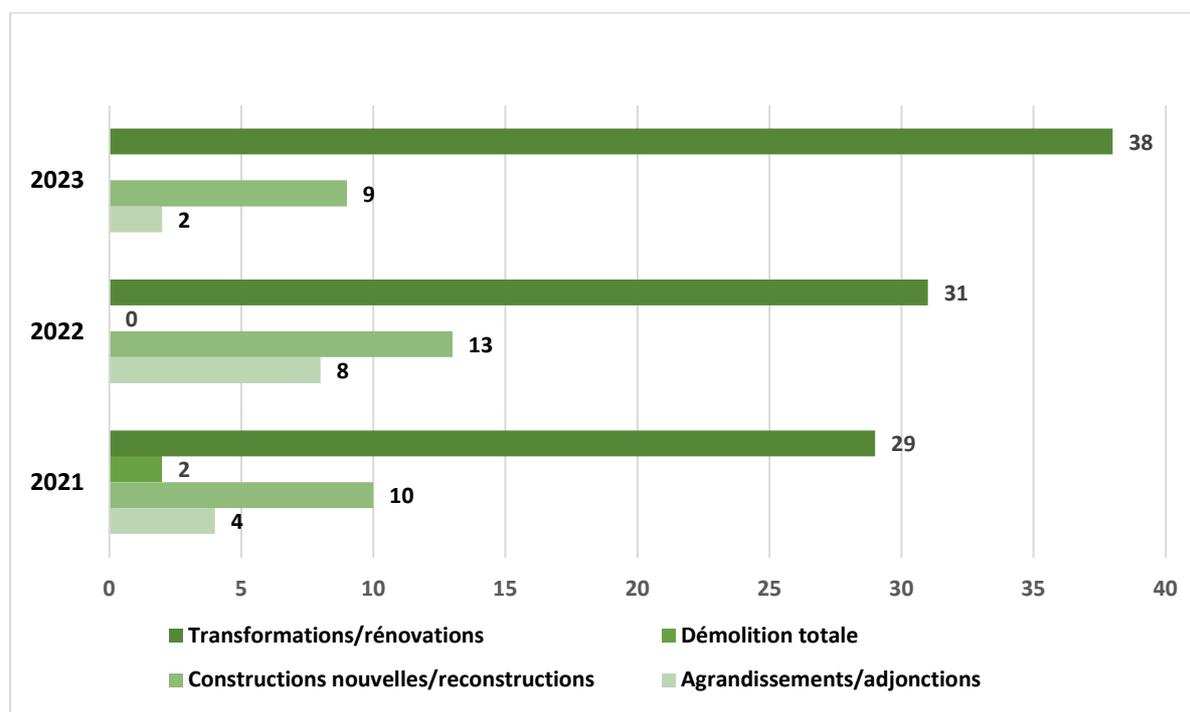
49 permis de construire ont été délivrés en 2023, contre 52 en 2022 et 45 en 2021, dont 32 pour des dossiers ouverts en 2023, 15 en 2022, 1 en 2020 et 1 en 2018.

40 permis d'habiter/d'utiliser ont été octroyés après les contrôles techniques de fin de chantier (dossiers ouverts entre 2009 et 2023).

12 dossiers ouverts en 2023 n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire au 31 décembre.

A la fin de l'année, 1 recours est pendant au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public.

Comparatif des permis de construire octroyés en 2021, 2022 et 2023



Certains travaux d'isolation, pour autant qu'ils respectent le cadre fixé par le « programme bâtiments », peuvent bénéficier d'une subvention cantonale.

Mme Gretel Ginier, Syndique, et M. Diogo Dos Santos, technicien communal, membres de la commission des constructions, rencontrent régulièrement des propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux.

42 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME

Durant l'année, la Municipalité a continué le travail exigé par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

PLANS D'AFFECTATION

Les nouveaux plans d'affectation de La Forclaz et des hameaux de Cergnat et de La Combaz ont été soumis à l'enquête publique du 10 juin au 10 juillet 2023 et ont fait l'objet d'une observation et d'une opposition pour l'un, et d'une opposition pour l'autre. Le Conseil communal, dans sa séance du 2 novembre 2023, a adopté ces plans et leur règlement ainsi que les propositions de réponses aux opposants. Ces derniers n'ayant pas fait recours, les documents ont été envoyés en fin d'année pour approbation au département cantonal compétent.

Les travaux en vue de la mise à l'enquête des plans d'affectation « Ormont-Dessous hors centre - Les Mosses » et « Le Sépey » se sont poursuivis.

GUICHET CARTOGRAPHIQUE

Afin de répondre aux besoins des services communaux et du public, un guichet cartographique est disponible et régulièrement mis à jour. Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférentes au territoire communal.

43 ROUTES

SERVICE DE LA VOIRIE

Ce service s'occupe entre autres de l'entretien des chemins, du fauchage de toutes les surfaces vertes le long des routes communales, de l'égouttage, du nettoyage des villages, du ramassage des déchets et des ordures ménagères, de la surveillance de la déchetterie, de l'entretien des cimetières, du marché au bétail, du salage et d'une partie du déneigement. Les travaux sont toujours aussi divers que variés, ce qui permet d'éviter la routine.

ENTRETIEN DES ROUTES

Les travaux courants d'entretien des dessertes communales sont assurés par le service de la voirie.

Des travaux délégués à des tiers, on relèvera les travaux d'urgence entrepris en mai 2023 suite à un important glissement de terrain au lieu-dit En la Badausaz ainsi que la rénovation des chemins de la Bonne Eau à Cergnat, sur une longueur de 505 mètres, et des Plans au Sépey, sur une longueur de 100 mètres, ainsi que la rue du Village à La Forclaz, entrée Ouest et le parking, sur une longueur de 90 mètres.

La Municipalité attache une grande importance aux travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier communal pour le maintenir en bon état.

Aperçu de dégâts importants liés aux intempéries



En la Badausaz



Glissement de terrain, Le Sépey



Eboulement tennis La Forclaz



Ruisseau En Solepraz

ANCIEN PONT DES PLANCHES

L'approbation du préavis 4/2023 et le soutien de l'association des Amis du pont des Planches de 1778 ont permis la réfection de cet ouvrage, figure historique de la vallée, situé dans les gorges de la Grande Eau au Sépey.

Le 30 mars 2023, à l'occasion de la séance de préparation du chantier, constat a été fait que la partie maçonnerie gonflée à l'aval en rive gauche s'est affaissée. Des mesures de sécurité immédiates ont été prises et des travaux préliminaires supplémentaires ont été nécessaires.



Avant travaux



Après affaissement



Après travaux de réfection

Les travaux se sont achevés en automne et l'inauguration se déroulera au printemps 2024.

DÉNEIGEMENT

Des entreprises privées se chargent de déneiger les secteurs Route des Layets - La Forclaz ; Les Mosses ; Les Matélons - La Comballaz ; Les Voëttes. Les conventions ont été renouvelées pour 5 ans. Elles sont valables jusqu'au 30 septembre 2028.

Le service de la voirie se charge, quant à lui, du secteur du Sépey (haut du village, bas du village, Aux Plans, Trétorrent - Fenilet - Planches-Dessus, Frasse - Pont de la Tine, Martorey, Combaz - Vélard, Cergnat - Les Noisetiers), ainsi que du salage de l'entier du réseau routier communal qui demande une vigilance particulière afin de garantir la sécurité des usagers.

GLISSEMENT DE LA FRASSE

Le mandat de suivi et de contrôle 2020-2024 du glissement de La Frasse est attribué au groupement NCG Norbert SA. Son financement est assuré par différents partenaires.

OFEV	50%	Commune de Leysin	5%
DGE-EAU	30%	Commune d'Ormont-Dessous	5%
Commune d'Aigle	5%	Commune d'Ormont-Dessous	5%

Une convention et un amendement relatifs à l'entretien des dispositifs d'assainissement du glissement ont été signés entre l'Etat de Vaud et les communes d'Aigle, de Leysin, d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus.

La gestion de la facturation concernant l'entretien courant du cheminement en rive droite de la Grande Eau et la surveillance du glissement en mode « veille » est assurée par la commune d'Ormont-Dessous.

44 CIMETIÈRES

La Municipalité voue une importance particulière à l'entretien des cimetières sis sur le territoire communal qui est assuré par le service de voirie.

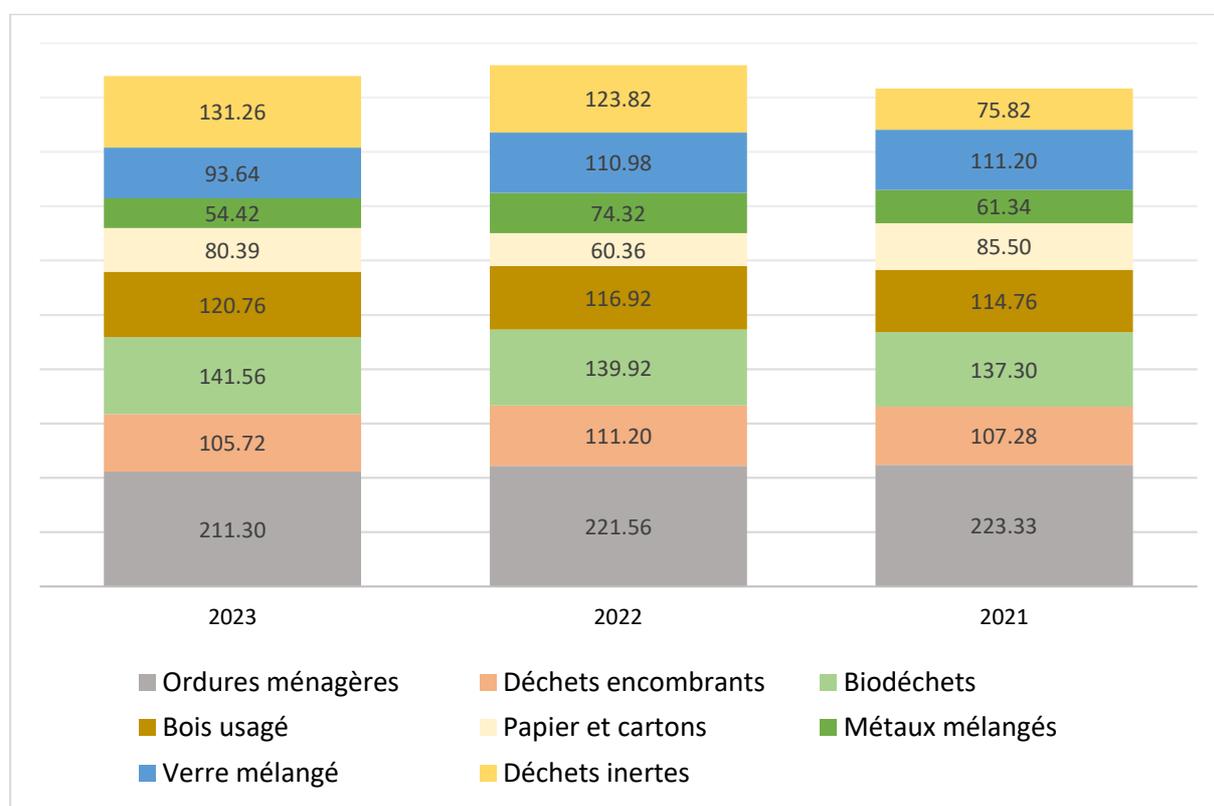
Les sépultures des 3 cimetières, La Forclaz, Cergnat et Les Mosses, sont numérotées et géoréférencées dans le système d'information du territoire (SIT) communal.

JARDIN DU SOUVENIR

Le Jardin du souvenir aménagé au cimetière de Cergnat est bien accueilli par les familles des défunts.

45 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHARGES

DÉCHETS COLLECTÉS EN TONNES



En plus des déchets mentionnés supra, on note encore la collecte de :

4.10 tonnes de PET ;

0.93 tonne de batteries ;

1.88 tonnes de déchets spéciaux des ménages (peinture, médicaments, néons, etc.) ;

3.90 tonnes de textiles ;

9.85 tonnes de matériel électroménager ;

2.96 tonnes de matériel électronique.

Les capsules de café « Nespresso » sont collectées par l'entreprise Trottet Récupération SA.

En 2013, la Municipalité a signé une convention avec la Satom pour assurer la gestion des restes d'aliments des établissements publics. Cette prestation, intitulée « GastroVert », offerte aux établissements publics sis sur le territoire communal et à la cantine du collège d'Aigremont, diminue de manière probante le tonnage des ordures ménagères. Quelque 211 containers de 120 litres ont été collectés en 2023 pour un total de 13.692 tonnes.

Une benne à déchets verts est mise à disposition de la population sur le parking de Pra Cornet aux Mosses.

En collaboration avec la Satom, la commune met à disposition de la population gratuitement une benne contenant du compost. Elle est située sur la place de la step au Sépey. Il suffit de se rendre sur place avec un contenant et le remplir selon ses besoins.

La matinée « Coup de balai » aux Mosses a été organisée le 29 avril en collaboration avec Summit Foundation dans le cadre du Clean-Up Tour 2023.

Les panneaux solaires installés en avril 2022 sur la toiture du bâtiment ECA 2420 « déchetterie », Le Sépey, ont produit une énergie renouvelable de 38'262 kWh du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

SACS TAXÉS

Pour rappel afin d'appliquer l'arrêt du tribunal fédéral du 4 juillet 2011, exigeant que les coûts d'élimination des déchets urbains soient mis à charge de ceux qui en sont à l'origine (pollueur-payeur), en combinant une taxe forfaitaire et une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits, la commune a revu son règlement communal pour appliquer la loi.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les sacs taxés sont obligatoires. Des contrôles sont régulièrement effectués en cours d'année. En 2023, 6 personnes ont été identifiées et dénoncées.

Conformément à l'annexe du règlement communal sur la gestion des déchets, 80 sacs de 35 litres sont offerts lors de la naissance d'un enfant domicilié dans la commune ou lors de l'arrivée dans celle-ci d'une famille avec un enfant de moins de 1 an, et 50 sacs de 35 litres par année sont remis gratuitement aux personnes âgées de 85 ans et plus résidant dans leur propre domicile. 1'220 sacs ont été offerts en 2023.

46 ÉPURATION

STEP DU SÉPEY

13 analyses ont été réalisées par la direction générale de l'environnement, protection des eaux.

Courant 2023, des installations usées, voire désuètes ont dû être remplacées, comme par exemple les soufflantes type trilobes et le tamiseur. L'éclairage des locaux a également été remplacé au profit de lampes LED moins gourmandes en énergie.



Suppresseurs des biologiques



Suppresseurs boues mixtes



Dégrilleur et presse-laveuse

STEP DE LA FORCLAZ

12 analyses ont été réalisées par la direction générale de l'environnement, protection des eaux.

La Municipalité a porté au plan des investissements le démantèlement de la STEP de La Forclaz qui ne répond plus aux normes en vigueur. La DGE, protection des eaux, a procédé à une visite le 15 septembre 2023. Des travaux ont été engagés pour rétablir certaines fonctions pour assurer un traitement satisfaisant dans l'attente de son démontage.

47 COURS D'EAU

La commune comptabilise 65 km de cours d'eau dont elle a la charge mais pour lesquels le canton subventionne la majeure partie des travaux.

Divers travaux ont exécuté dans les ruisseaux de La Raverette, du Quart, des Biolles et de La Forclaz.

RUISSEAU DU SÉPEY



Suite à la crue du 14 novembre, la berge au droit de la déchetterie s'est fortement érodée, provoquant un glissement de terrain. Légèrement plus à l'aval, au droit du bâtiment de l'entreprise Freddy Oguey SA, la berge a également subi une importante érosion engendrant un glissement de terrain à quelques mètres du bâtiment. Des interventions d'urgence ont dû être organisées afin de sécuriser les deux secteurs. Les travaux de remise en état ont débuté en 2023 et se sont achevés en mars 2024.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

50 ADMINISTRATION DES ÉCOLES

COLLÈGE DU SÉPEY

Divers travaux d'entretien ont été exécutés au collège, entre autres la rénovation de la salle du psychologue scolaire.

Les panneaux solaires installés sur la grande salle du collège du Sépey ont produit une énergie renouvelable de 7'491.575 kWh contre 14'539.125 kWh en 2022. Cette différence s'explique par une panne survenue le 22 juin.

SALLE HUBERT

La commune est locataire depuis avril 1994 de la salle Hubert, sise dans le bâtiment Haute Cime au Sépey. Cette salle est mise à disposition de l'établissement scolaire Les Ormonts - Leysin.

51 ENSEIGNEMENT

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE LES ORMONTS - LEYSIN (AISOL)

La Municipalité est représentée au sein du comité directeur et du conseil intercommunal de l'association intercommunale scolaire Les Ormonts - Leysin.

Pour toute information se référer au rapport de gestion de l'AISOL.

58 TEMPLES ET CULTES

PAROISSE RÉFORMÉE DES ORMONTS ET DE LEYSIN

L'église évangélique réformée du canton de Vaud compte un certain nombre de paroisses, dont celle des Ormonts et de Leysin. Ormont-Dessous est propriétaire de 3 lieux de culte situés à Cergnat, aux Mosses et à La Forclaz.

La Municipalité participe régulièrement aux assemblées de paroisse.

PAROISSE CATHOLIQUE LEYSIN - LES ORMONTS

La paroisse de Leysin - Les Ormonts regroupe les trois communes de Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus. Elle est desservie par l'équipe de prêtres et de laïcs du secteur pastoral d'Aigle. Les 3 communes participent, selon une clé de répartition, aux frais de culte et à l'entretien des églises, dont 2 sont localisées à Leysin et 1 à Ormont-Dessus.

La Municipalité participe régulièrement aux assemblées générales.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

61 SERVICE DE POLICE

Les principales tâches de l'assistant de sécurité publique sont les suivantes :

- contrôle de stationnement ;
- pose de signalisation ;
- gestion des agents de parcage ;
- gestion du radar pédagogique.

CONTRAVENTIONS

107 contraventions ont été infligées par l'assistant de sécurité publique pour des véhicules en infraction du 1^{er} janvier au 31 décembre.

16 dénonciations ont fait l'objet d'ordonnances pénales. Elles concernent des infractions au règlement communal de police, à celui sur la gestion des déchets et à des violations de mises à ban.

AGENTS DE PARCAGE

Les agents assurent des services de parcage tout au long de l'année pour certaines manifestations et autres événements en plus du parcage hivernal aux Mosses.

Au cours de la saison d'hiver 2023-2024 les patrouilleurs engagés en fin de semaine et pendant les vacances scolaires ont parké quelque 44'600 voitures et 15 cars contre 33'572 voitures et 23 cars en 2022-2023.

RADAR PÉDAGOGIQUE

La commune a acquis un radar pédagogique en été 2019. Il est installé dans les différents villages et régulièrement déplacé en fonction des manifestations, des rentrées scolaires, etc.

En 2023, on compte 44 semaines de relevés sur le territoire communal. Les statistiques démontrent, à l'instar de ces dernières années, qu'en règle générale la vitesse autorisée est respectée, à l'exception de la traversée de la localité de La Comballaz où des excès de vitesse sont constatés.

COLONNE DE SECOURS ET COMMISSION SÉCURITÉ AVALANCHES

La station de secours Leysin 7.06 du secours alpin suisse regroupe les régions de Leysin, d'Ormont-Dessous, d'Aigle, d'Yverne, de Corbeyrier, de Roche et de Villeneuve.

Elle est intervenue 11 fois en 2023, dont 3 interventions sur le territoire communal.

La commune participe à son financement par le versement d'une subvention annuelle de CHF 4'000.00.

La commission de sécurité contre les avalanches, présidée par Mme la Syndique Gretel Ginier, a pour mission d'assurer la sécurité des infrastructures publiques et des habitants.

Chaque année, les propriétaires de biens-fonds situés en zone avalanches, à savoir les régions Mont d'Or, Gros Van et Chaussy, sont priés de communiquer à la commune les coordonnées des occupants durant l'hiver. L'administration communale peut ainsi tenir à jour la liste permettant à tout moment de les contacter en cas de danger.

62 CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

Le contrôle des habitants est en charge de la tenue des registres des habitants, suisses et étrangers, ainsi que de la mise à jour de l'ensemble des données y relatives en fonction des diverses dispositions légales en vigueur. Ses principales tâches sont les suivantes :

- inscription et saisie des nouveaux habitants, avec, pour les étrangers, établissement du dossier à destination du service de la population ;
- travail en relation avec le recensement fédéral et communal de la population et de la loi sur l'harmonisation des registres ;
- demande d'établissement des cartes d'identité ;
- demande d'octroi, de prolongation/modification des différents permis de séjour ou d'établissement pour les ressortissants étrangers ;
- tenue et mise à jour du registre des chiens ;
- tenue et mise à jour des registres des cimetières.

STATISTIQUE DE LA POPULATION

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 166 arrivées et 158 départs en 2023.

Au 31 décembre la statistique cantonale recense 1'211 habitants dans la commune (dont 994 personnes de nationalité suisse et 217 ressortissants étrangers), pour une moyenne d'âge de 43,67 ans, 49'205 dans le district d'Aigle et 846'303 dans le canton de Vaud.

On note une augmentation de la population respectivement de 33 habitants dans la commune, 1'327 dans le district et 14'976 dans le canton au regard de la statistique au 31 décembre 2022. Le nombre d'habitants en séjour est de 109, dont 104 pour la population suisse et 5 ressortissants étrangers.

En outre, la commune a enregistré 8 décès et 9 naissances.

REGISTRE DES CHIENS

Les communes sont tenues d'enregistrer les propriétaires de chiens dans une banque de données nationale nommée « Amicus ». Les données enregistrées permettent entre autres de contacter les propriétaires des chiens abandonnés ou échappés.

195 chiens sont inscrits sur le territoire communal au 31 décembre 2023.

65 DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

SDIS ALPIN

La commune d'Ormont-Dessous est représentée au sein de la commission du feu par M. Pierre-Alain Borloz, Municipal, et M. Louis-Philippe Oguey, membre.

Le Cap Adrien Durnat, commandant du site d'Ormont-Dessous, est le remplaçant du commandant du SDIS Alpin.

Le rapport fait état d'un effectif de 106 sapeurs, dont 27 pour le site d'Ormont-Dessous. 113 interventions ont eu lieu sur l'entier du territoire pour un total de 2'001 heures. 5'168 heures ont été consacrées aux exercices et à la formation. En outre, le SDIS a assuré 43'576 heures de permanence.

SERVICE RAMONAGE

Les communes de Leysin, d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous sont liées par convention avec un maître ramoneur concessionnaire pour le service de ramonage. Depuis le 1^{er} novembre 2023, il s'agit de M. Thierry Schneider.

66 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Les 15 communes du district sont regroupées au sein d'une association intercommunale « ORPC du district d'Aigle ». La commune d'Ormont-Dessous est représentée au conseil intercommunal par M. Pierre-Alain Borloz, Municipal, et M. Denis Noirjean, Conseiller communal.

7 SÉCURITÉ SOCIALE

72 PRÉVOYANCE SOCIALE

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE POUR LE DISTRICT D'AIGLE ET LE PAYS D'ENHAUT (ARASAPE)

AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Les AAS sont au service de la population dans le domaine des assurances sociales et de l'aide aux personnes de condition économique modeste. La commune d'Ormont-Dessous abrite à la maison de commune l'antenne du Sépey.

Ouvert tous les lundis et les vendredis, ce bureau offre aux habitants de la vallée des Ormonts la possibilité d'éviter de se déplacer jusqu'à l'agence d'Aigle.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Les structures publiques de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de « Réseau enfants Chablais ».

Ce réseau est doté d'un système tarifaire qui varie en fonction des ressources financières dont dispose le ménage dans lequel vit l'enfant. Le tarif facturé dépend du taux de fréquentation de l'enfant et du type d'accueil dont il bénéficie. Les fratries placées au sein du réseau bénéficient d'un rabais attractif.

Conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), aucune famille domiciliée au sein du réseau ne se verra facturer un montant supérieur au prix de revient de la prestation qu'elle consomme.

Le district d'Aigle recense 11 unités d'accueil pour écoliers (UAPE) dont « Les Petits Montagnards » située dans le chalet des sœurs Vurlod au Sépey. Cette structure compte 12 places pour les enfants de la 1P à la 8P et est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h30. La commune compte également 3 accueillant·e-s en accueil familial de jour.

PLAN CANICULE

Les plans canicule des institutions socio sanitaires du canton et des communes, mis en place en 2009 sous l'égide du canton, ont été reconduits en 2023.

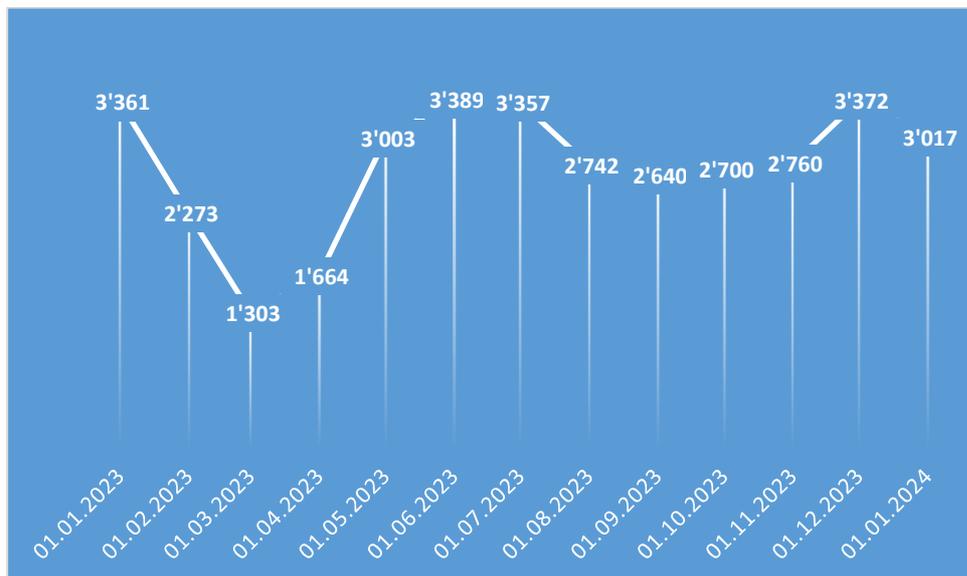
Les mesures prévoient notamment les visites régulières au domicile des personnes les plus vulnérables, ainsi que le renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde.

Si le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) déclenche ce plan, ce qui a été le cas en 2023, les personnes les plus vulnérables de la commune d'Ormont-Dessous sont contactées par téléphone et/ou reçoivent la visite d'un membre de la Municipalité.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 SERVICE DES EAUX

DÉBIT DU CAPTAGE DE LIOSON EN L/MIN



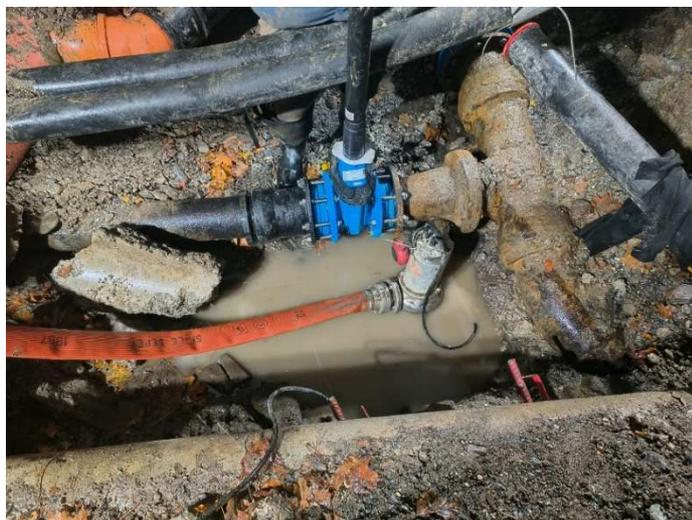
Débit total de la source de Lioison en 2023 : 1'376'794 m³.

RÉSEAU D'EAU COMMUNAL

La reprise des réseaux de La Forclaz et du Sépey a été effective au 1^{er} janvier 2022. L'eau est maintenant fournie au compteur pour l'ensemble du territoire. Grâce à la pose de compteurs dits « intelligents », le relevé des compteurs se fait à distance.

L'étude pour la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses est en cours. Elle porte sur le renouvellement des réservoirs, la chambre de mise en charge et les microcentrales.

Des travaux exécutés au courant de l'année, on relèvera le changement de vannes au chemin des Terreaux, Les Mosses, travaux effectués de nuit par l'équipe communale en collaboration avec une entreprise locale.



AUTOCONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'office cantonal de la consommation fixe des exigences en matière d'autocontrôle des distributeurs d'eau potable.

Le distributeur est tenu au devoir d'autocontrôle au sens de l'art. 26 de la loi sur les denrées alimentaires et objets usuels. Le contrôle officiel ne libère pas de l'obligation de procéder à un autocontrôle. Le concept d'autocontrôle des distributeurs d'eau est basé sur les articles 73 à 85 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et objets usuels. La directive SSIGE W12 a été officiellement reconnue par l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires comme guide des bonnes pratiques pour la branche de l'eau potable. L'eau distribuée doit répondre aux exigences microbiologiques et chimiques de l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public.

La commune dispose d'un dossier d'autocontrôle pour chaque secteur de distribution de l'eau, à savoir Les Mosses, La Forclaz et Le Sépey.

82 SERVICE ÉLECTRIQUE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de la commune est éteint de 23h00 à 5h00 depuis début décembre 2022.

MICROCENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

La quantité d'énergie pour l'année s'élève à 857'858.20 kWh répartis comme suit :

- Lioson I : 561'052 kWh
- Lioson II : 99'170 kWh
- Lioson III : 197'636 kWh

84 CHAUFFAGE À DISTANCE

Le collège d'Aigremont, celui du Sépey, la maison de commune et le chalet des sœurs Vurlod sont raccordés au réseau de chauffage à distance.

PRODUCTION DES CHAUDIÈRES EN KWH

Energie « bois » en kWh 315'486 (318'044 en 2022 et 401'343 en 2021)

Energie « mazout » en kWh 68'714 (87'581 en 2022 et 73'739 en 2021)

Le chauffage à mazout prend le relais pour alimenter la maison de commune et le chalet des sœurs Vurlod lorsque le chauffage à bois est arrêté, généralement pendant la période des vacances scolaires estivales lorsque les collèges sont dépourvus d'élèves.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce rapport, la Municipalité relève l'excellent état d'esprit qui prévaut dans les relations avec le Conseil communal et le remercie pour sa confiance.

Elle adresse également ses chaleureux remerciements à l'ensemble du personnel communal qui, jour après jour, œuvre pour le maintien de la qualité de vie des habitants et pour l'accueil des hôtes qui lui font l'honneur de séjourner, régulièrement ou ponctuellement, sur son territoire.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 7-2024,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

- I. d'approuver les comptes communaux 2023 tels que présentés ;
- II. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2023.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2024.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
La Syndique

Grete Ginier



La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Annexes :

- Comptes communaux 2023
- Rapport de gestion du GFLO

Le Sépey, le 2 mai 2024

COMPTES 2023

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 Conseil communal

101.311.1 Achat et installation d'un scanner pour la lecture des bulletins de vote

110 Administration

110.301 Engagement d'une adjointe à la bourse dès le mois de septembre
Effectif administratif :

- Une secrétaire municipale et son adjointe à respectivement 90% et 60%
- Une employée d'administration à 50%
- Une employée à la bourse communale à 60% et son adjointe à 30%

110.309 Annonce pour le poste d'adjoint·e à la bourse sur Jobup.ch

110.310 Brochure d'information de la nouvelle identité visuelle et reliure des comptes et procès-verbaux municipaux de la législature 2016-2021

110.311.1 Equipement complet des bureaux du greffe (armoires et meuble couloir)

110.318.6 Augmentation de la prime RC suite à la reprise des réseaux d'eau

110.318.9 Augmentation des honoraires du réviseur des comptes

110.331 Préavis 7-2022 (archives communales) inachevé

110.365 Participation aux coûts de la plateforme digitale alpesvaudoises.ch

110.390 Travaux administratifs pour les services du greffe et de la bourse effectués par la préposée au contrôle des habitants

110.435 Rétribution des publicités du journal le Cotterg suite à la reprise de la gestion administrative par le personnel communal

110.490 Imputation partielle de la masse salariale de travaux administratifs effectués pour d'autres services communaux :

- | | |
|---------------------|----------|
| ▪ Epuration | 8'000.00 |
| ▪ Ordures ménagères | 8'000.00 |
| ▪ Service des eaux | 3'000.00 |

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'107'136.31	906'685.73	1'688'402.50	504'095.00	418'733.81	402'590.73
10	AUTORITES	334'478.53	12'529.00	330'120.00	15'000.00	4'358.53	-2'471.00
101	CONSEIL COMMUNAL	19'612.90		19'500.00		112.90	
101.300	Traitements, jetons de présence	10'926.25		18'000.00		-7'073.75	
101.306	Indemn. et remb. de frais	1'438.45		1'500.00		-61.55	
101.311.1	Achat de machines de bureau	7'248.20				7'248.20	
102	MUNICIPALITE	314'865.63	12'529.00	310'620.00	15'000.00	4'245.63	-2'471.00
102.300	Traitements, vacations	251'440.50		249'400.00		2'040.50	
102.303	Assurances sociales AVS-AI	19'781.25		23'570.00		-3'788.75	
102.304	Caisse de pension	21'233.00		17'800.00		3'433.00	
102.305	Assurances maladie	4'904.08		4'850.00		54.08	
102.306	Indemn. et remb. de frais	17'506.80		15'000.00		2'506.80	
102.436	Remb. pertes gains, jetons		12'529.00		15'000.00		-2'471.00
11	ADMINISTRATION	692'931.95	41'556.30	665'495.00	39'295.00	27'436.95	2'261.30
110	ADMINISTRATION	692'931.95	41'556.30	665'495.00	39'295.00	27'436.95	2'261.30
110.301	Traitements	272'325.50		265'370.00		6'955.50	
110.303	Assurances sociales AVS-AI	25'351.14		24'765.00		586.14	
110.304	Caisse de pension	41'560.45		42'500.00		-939.55	
110.305	Ass. maladie et accidents	5'311.57		5'090.00		221.57	
110.306	Indemn. et remb. de frais	1'189.60		1'000.00		189.60	
110.309	Autres charges	3'724.95		2'500.00		1'224.95	
110.309.2	Sécurité du travail	1'033.17		700.00		333.17	
110.310	Imprimés, fournit. bureau	18'845.92		17'000.00		1'845.92	
110.311.1	Achat et entretien machines et mobilier	18'691.97		15'000.00		3'691.97	
110.317	Réceptions, manifestations	11'997.40		13'000.00		-1'002.60	
110.318	Frais de port, téléphones	16'745.40		18'000.00		-1'254.60	
110.318.5	Honoraires, expertises	7'739.79		15'000.00		-7'260.21	
110.318.6	Assurances RC, vol	4'663.20		3'470.00		1'193.20	
110.318.9	Trav. de bureau par des tiers	7'461.65		6'000.00		1'461.65	
110.319	Cotisations en tant que membre	23'160.24		25'000.00		-1'839.76	
110.319.3	Journal le Cotterg	10'000.00		10'000.00			
110.331	Amortissement oblig. patr. adm.			9'800.00		-9'800.00	
110.365	Aides, subventions sociétés	200'300.00		168'000.00		32'300.00	
110.365.8	Aides, subventions agriculture	1'430.00		1'900.00		-470.00	
110.390	Imputations	21'400.00		21'400.00			
110.435	Ventes et prestations de services		12'488.00		10'000.00		2'488.00
110.465	Part AISOL, TSEJ		10'068.30		10'295.00		-226.70
110.490	Imputations		19'000.00		19'000.00		
15	AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS	11'941.00		12'500.00		-559.00	
150	AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS	11'941.00		12'500.00		-559.00	
150.351.1	Participation écoles de musique	11'941.00		12'500.00		-559.00	

160 **Tourisme**

160.301	Effectif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un employé des services touristiques à 100% ▪ Agents de parcage aux Mosses (473.50 heures de travail) 	
160.309	Indemnités repas	
160.311	Sous-évaluation budgétaire de la quantité d'outils à acheter	
160.312	Consommation électrique du Chablais Scope aux Mosses	
160.313	Sous-évaluation budgétaire des frais de véhicule	
160.314.1	Aménagement et balisage de parcours VTT, installations de rack à vélo Projet initialement pris en charge par Mosses Animation mais assumé par la commune suite à la modification du règlement de la taxe de séjour	
160.314.5	Achat de trois toilettes sèches dont une installée sur l'aire de pique-nique de l'Arsat ; les deux autres sont mises à disposition pour les manifestations	
160.319	Contribution au volet développement de la CITAV	
160.331	Préavis 13-2021 (Phase II étude dev. infrastructure les Mosses) inachevé	
160.365.2	Locations offertes de l'Espace nordique	17'820.00
	Matériel mis à disposition gratuitement	5'528.15
	204.50 heures offertes pour travaux du personnel communal	13'292.50
160.406.2	Deux années consécutives du forfait suite à la reprise des comptes de la taxe de séjour	
160.406.3	Solde du fonds d'équipement touristique au 31.12.2022 intégré dans les comptes communaux (préavis 10-2022)	

180 **Transports publics**

180.322	CIP	330'000.00	6'662.50
	<i>Emprunt lié au préavis 396/1984, rénovation technique du chemin de fer ASD</i>		
180.365	Participation au déficit cantonal selon le nombre d'habitants (1'176) et le coefficient de qualité de la desserte (0.8)		

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
16	TOURISME	842'600.43	842'600.43	439'800.00	439'800.00	402'800.43	402'800.43
160	TOURISME	842'600.43	842'600.43	439'800.00	439'800.00	402'800.43	402'800.43
160.301	Traitements	89'750.00		93'900.00		-4'150.00	
160.303	Assurances sociales AVS-AI	6'728.86		7'000.00		-271.14	
160.304	Caisse de pension	10'028.12		10'390.00		-361.88	
160.305	Assurances maladie et accidents	1'869.67		2'300.00		-430.33	
160.306	Indemnités agents de parage	52.95		500.00		-447.05	
160.309	Autres charges	150.00				150.00	
160.310	Imprimés, fourn. bureau, annonces	4'081.00		4'000.00		81.00	
160.311	Achat et entretien matériel et outils	9'862.75		5'000.00		4'862.75	
160.312	Electricité	2'248.43				2'248.43	
160.313	Charges de véhicules	14'737.60		10'000.00		4'737.60	
160.314	Chemins pédestres	18'386.60		20'000.00		-1'613.40	
160.314.1	Pistes VTT	9'085.55				9'085.55	
160.314.5	Entretien des espaces publics	17'203.95		5'000.00		12'203.95	
160.318	Primes d'assurances	59.80		55.00		4.80	
160.319	Cotisations associations	10'371.70				10'371.70	
160.331	Amortissement oblig. patr. adm.			27'980.00		-27'980.00	
160.365	Subventions	163'770.90		156'000.00		7'770.90	
160.365.1	Manifestations	33'648.60		40'000.00		-6'351.40	
160.365.2	Manifestations - participation communale	36'640.65		10'000.00		26'640.65	
160.380.1	Attribution au fonds de réserve "Tourisme"	413'923.30		47'675.00		366'248.30	
160.406	Taxes communales de séjour - nuitées		85'982.24		93'000.00		-7'017.76
160.406.1	Taxes communales de séjour - résidences secondaires		332'551.05		313'500.00		19'051.05
160.406.2	Taxes communales de séjour - résidents en répartition		30'210.00		15'300.00		14'910.00
160.406.3	Taxes communales de séjour années antérieures		378'225.51				378'225.51
160.422	Intérêts sur compte courants		3'609.28				3'609.28
160.465	Participation de tiers		12'022.35		18'000.00		-5'977.65
18	TRANSPORTS PUBLICS	159'545.35		168'687.50		-9'142.15	
180	TRANSPORTS PUBLICS	159'545.35		168'687.50		-9'142.15	
180.322	Interêts des dettes à long terme	6'662.50		5'687.50		975.00	
180.365	Participation pour les lignes de trafic régional	132'882.85		143'000.00		-10'117.15	
180.365.2	Liaison Leysin-Les Mosses	20'000.00		20'000.00			
19	SERVICE INFORMATIQUE	65'639.05	10'000.00	71'800.00	10'000.00	-6'160.95	
190	SERVICE INFORMATIQUE	65'639.05	10'000.00	71'800.00	10'000.00	-6'160.95	
190.311.1	Achat de matériel et logiciel	9'861.10		16'900.00		-7'038.90	
190.315	Maintenance informatique	52'822.65		51'500.00		1'322.65	
190.318	Internet	2'955.30		3'400.00		-444.70	
190.436.2	Remboursements de frais		10'000.00		10'000.00		

2 FINANCES

210 Impôts

- 210.319 Forfait de CHF 300.00 attribué à la taxe de séjour pour les 50 propriétaires de résidence secondaire faisant l'objet d'une répartition intercommunale
- 210.380.2 Compensation de la taxe spécifique de l'énergie (compte 210.411.2)

220 Service financier

220.322	Postfinance	1'600'000.00	6'880.00
	<i>Emprunt résilié au 16 octobre</i>		
	Fondation Bonzon-Burlet	245'000.00	122.50
	Fonds des écoles	250'717.80	2'121.75
	Banque Vontobel	1'600'000.00	6'786.67
	<i>Emprunt contracté le 16 octobre, intérêts courus au 31 décembre.</i>		

220.452.2 Ce montant relève des charges liées aux routes, aux forêts et aux transports

220.452.3 Solde du retour péréquatif des dépenses 2022

221 Service financier

- 221.318.3 Des conditions spéciales sur les droits de garde des actions déposées auprès de la Banque Raiffeisen étaient valables jusqu'au 30.06.2023, les tarifs standards sont désormais appliqués
- 221.422 Dividendes notables encaissés sur actions détenues :
- | | | |
|--|----------------------------|------------|
| | Romande Energie Holding SA | 101'808.00 |
| | Banque Cantonale Vaudoise | 1'216.00 |

230 Amortissements et réserves

- 230.330 Provision pour débiteurs douteux :
- Factures échues au 30.06 et ouvertes au 31.12.2023 83'155.86
 - Ajustement provision pour créances d'impôts 12'698.96
 - Frais office des poursuites 7'777.46

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FINANCES	1'031'820.56	5'523'224.18	946'414.75	5'501'790.20	85'405.81	21'433.98
21	IMPOTS	192'177.15	3'690'419.64	184'030.00	3'751'690.00	8'147.15	-61'270.36
210	IMPOTS	192'177.15	3'690'419.64	184'030.00	3'751'690.00	8'147.15	-61'270.36
210.318	Frais de perception des impôts	32'184.91		33'500.00		-1'315.09	
210.318.4	Frais OP versés par l'Etat	4'396.29		3'500.00		896.29	
210.319	Remboursement taxes de séjour	15'000.00		15'300.00		-300.00	
210.319.1	Imputation forfaitaire étrangers	202.44		250.00		-47.56	
210.321.2	Intérêts bonifiés	15.47		150.00		-134.53	
210.322.1	Intérêts compensatoires	265.67		200.00		65.67	
210.330	Amortissements des créances et débiteurs	45'404.29		30'000.00		15'404.29	
210.380.1	Attribution au fonds de réserve "Tourisme"	65'100.00		69'130.00		-4'030.00	
210.380.2	Attribution au fonds de réserve "Energie"	29'608.08		32'000.00		-2'391.92	
210.400.1	Impôt sur le revenu		1'786'859.25		1'935'730.00		-148'870.75
210.400.2	Impôt sur la fortune		565'166.84		561'060.00		4'106.84
210.400.3	Impôt à la source		70'403.03		68'500.00		1'903.03
210.401.1	Impôt sur le bénéfice des S.A.		29'299.80		35'000.00		-5'700.20
210.401.2	Impôt sur le capital des S.A.		4'170.65		3'000.00		1'170.65
210.401.3	Impôt compl. sur immeubles SA		12'130.50		9'500.00		2'630.50
210.402.0	Impôt foncier		604'736.70		597'500.00		7'236.70
210.404.0	Droit de mutation		172'789.15		138'500.00		34'289.15
210.405.0	Impôts succ. et donations		72'241.80		116'200.00		-43'958.20
210.406.1	Impôt sur les chiens		17'700.00		17'000.00		700.00
210.406.3	Taxes, tombolas, lotos, bals		230.00		1'000.00		-770.00
210.409.1	Impôt récupéré après défalcatons		1'518.08		16'000.00		-14'481.92
210.410	Patentes boissons et tabacs		6'909.80		6'500.00		409.80
210.411	Indemnisation secteur électrique		51'814.15		55'000.00		-3'185.85
210.411.2	Taxe spécifique de l'énergie		29'608.10		33'000.00		-3'391.90
210.422	Intérêts moratoires		283.86		500.00		-216.14
210.422.2	Intérêts de retard		19'586.02		20'000.00		-413.98
210.436.2	Frais de poursuites		4'396.29		3'500.00		896.29
210.441.1	Impôt sur les frontaliers		20'832.10		10'000.00		10'832.10
210.441.2	Gains immobiliers		216'587.80		121'700.00		94'887.80
210.451.1	Participations du Canton		3'155.72		2'500.00		655.72
22	SERVICE FINANCIER	735'454.93	1'832'804.54	758'384.75	1'750'100.20	-22'929.82	82'704.34
220	SERVICE FINANCIER	725'564.92	1'729'543.10	753'384.75	1'647'100.20	-27'819.83	82'442.90
220.322	Intérêts des dettes à long terme	15'910.92		9'001.75		6'909.17	
220.352	Participation au fond de péréquation	709'654.00		744'383.00		-34'729.00	
220.441.1	Redistribution de la taxe sur le CO2		754.10		1'000.00		-245.90
220.452	Remboursement du fond de péréquation		756'609.00		592'222.00		164'387.00
220.452.2	Plafonnement dépenses thématiques		964'783.00		1'053'878.20		-89'095.20
220.452.3	Remb. péréquation année précédente		7'397.00				7'397.00
221	SERVICE FINANCIER	9'890.01	103'261.44	5'000.00	103'000.00	4'890.01	261.44
221.318.3	Frais bancaires et CCP	9'890.01		5'000.00		4'890.01	
221.422	Intérêts sur c/c et titres		103'261.44		103'000.00		261.44
23	AMORTISSEMENTS ET RESERVES	104'188.48		4'000.00		100'188.48	
230	AMORTISSEMENTS ET RESERVES	104'188.48		4'000.00		100'188.48	
230.330	Amortissement patrimoine financier	104'188.48		4'000.00		100'188.48	

3 DOMAINES ET BATIMENTS

310 Terrains

310.318.5 Frais de notaires pour division de la parcelle 3757 et acquisition de la parcelle 175 par voie de donation

321 Forêts

321.314 Participation aux travaux de stabilisation de talus entrepris sur la route Forclaz-Perche par le Syndicat d'entretien suite à des glissements de terrains

322 Alpages Chavonnes et Seleyre

322.314.1 Changement des Eternit cassés, dépannage lumière, pose de barrières et travaux sur chenaux

325 Alpages Lioson-Dessous et les Plans

325.314.1 Intervention pour fuite de courant

326 Alpages Vers les Lacs et Lioson-Dessus Carroz

326.331-2 Amortissement :
Travaux alpages communaux, préavis 9-2020 13'483.48

328 Alpage de l'Arsat

328.331-2 Amortissement :
Travaux alpages communaux, préavis 9-2020 18'280.49

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'316'079.77	1'036'141.93	969'260.05	765'907.00	346'819.72	270'234.93
31	TERRAINS	4'090.00	25'475.00	500.00	25'475.00	3'590.00	
310	TERRAINS	4'090.00	25'475.00	500.00	25'475.00	3'590.00	
310.314	Entretien des terrains			500.00		-500.00	
310.318.5	Honoraires, expertises	4'090.00				4'090.00	
310.423	Loyer des terrains		3'475.00		3'475.00		
310.423.2	Droits de superficie		22'000.00		22'000.00		
32	FORETS ET PATURAGES	158'998.82	36'862.00	112'380.00	36'162.00	46'618.82	700.00
321	FORETS	105'025.00	3'562.00	91'075.00	2'862.00	13'950.00	700.00
321.314	Entretien pistes forestières	21'025.00		7'075.00		13'950.00	
321.352.51	GFLO, part travaux forestiers	50'000.00		50'000.00			
321.352.52	GFLO, part gardes forestiers	34'000.00		34'000.00			
321.423.2	Locations		1'362.00		1'362.00		
321.436.2	Permis d'abattage		2'200.00		1'500.00		700.00
322	ALPAGE CHAVONNES ET SELEYRE	13'629.20	5'500.00	8'780.00	5'500.00	4'849.20	
322.314.1	Frais d'entretien	11'518.00		7'000.00		4'518.00	
322.318.6	Primes d'assurances	2'111.20		1'780.00		331.20	
322.423.1	Location		5'500.00		5'500.00		
323	ALPAGE LES LAGOTS	899.30	1'200.00	950.00	1'200.00	-50.70	
323.314.1	Frais d'entretien	366.95		500.00		-133.05	
323.318.6	Primes d'assurances	532.35		450.00		82.35	
323.423.1	Location		1'200.00		1'200.00		
324	ALPAGE CHAMPILLON ET L'ECHERCHE	997.90	600.00	940.00	600.00	57.90	
324.314.1	Frais d'entretien	600.00		600.00			
324.318.6	Primes d'assurances	397.90		340.00		57.90	
324.423.1	Location		600.00		600.00		
325	ALPAGE LIOSON DESSOUS ET LES PLANS	3'185.00	8'000.00	2'530.00	8'000.00	655.00	
325.314.1	Frais d'entretien	1'366.10		1'000.00		366.10	
325.318.6	Primes d'assurances	1'818.90		1'530.00		288.90	
325.423.1	Location		8'000.00		8'000.00		
326	ALPAGE VERS LES LACS ET LIOSON DESSUS CARROZ	14'085.18	3'800.00	2'500.00	3'800.00	11'585.18	
326.314.1	Frais d'entretien	52.00		1'000.00		-948.00	
326.318.6	Primes d'assurances	549.70		460.00		89.70	
326.331	Amortissement oblig. patr. adm.	1'040.00		1'040.00			
326.332	Amortissement suppl. patr. adm.	12'443.48				12'443.48	
326.423.1	Location		3'800.00		3'800.00		
327	ALPAGE LES COMMUNS DE L'HONGRIN	1'296.00	7'500.00	2'090.00	7'500.00	-794.00	
327.314.1	Frais d'entretien			1'000.00		-1'000.00	
327.318.6	Primes d'assurances	1'296.00		1'090.00		206.00	
327.423.1	Location		7'500.00		7'500.00		
328	ALPAGE DE L'ARSAT	19'881.24	6'300.00	3'285.00	6'300.00	16'596.24	
328.314.1	Frais d'entretien	562.05		1'000.00		-437.95	
328.318.6	Primes d'assurances	1'038.70		875.00		163.70	
328.331	Amortissement oblig. patr. adm.	1'410.00		1'410.00			
328.332	Amortissement suppl. patr. adm.	16'870.49				16'870.49	
328.423.1	Location		6'300.00		6'300.00		
329	ALPAGE D'AUDON		400.00	230.00	400.00	-230.00	
329.314.1	Frais d'entretien			200.00		-200.00	
329.318.6	Primes d'assurances			30.00		-30.00	
329.423.1	Location		400.00		400.00		

351 Immeubles d'intérêts publics

- 351.315.2 Achat de tables mises à disposition lors de manifestations
 351.423 Location de l'ancien local du feu de la Forclaz
 351.436.2 Facturation de la consommation électrique du food truck installé aux Mosses

352 Collège de la Forclaz

- 352.314 Honoraires pour l'élaboration de plans et d'un concept de mise en sécurité du bâtiment et réparation de la ventilation de la cuisine
 352.331-2 Amortissement :
 Accès électroniques bâtiments, préavis 1-2023 5'895.53
 352.465.1 Participation du canton pour la pose de nichoirs à martinets et hirondelles

353 Maison de commune

- 353.331-2 Amortissement :
 Réfection de la terrasse, préavis 5-2021 33'545.35
 353.423 Location d'un bureau aux Transports Publics du Chablais
 353.465.1 Participation du canton pour la pose de nichoirs à martinets et hirondelles

354 Chalet du Carroz

- 354.331 Rénovation du refuge du Carroz, préavis 15-2023, reportée à 2024
 354.423 Bâtiment remis à la location suite au report des travaux

355 Espace nordique des Alpes vaudoises

- 355.301 Un employé à 100 %
 355.311.1 Achat de matériel de sport et de vaisselle, réparation du frigo et du lave-linge
 355.314.1 Remplacement de la centrale de l'exutoire de fumée, déplacement du beamer et de l'écran et pose d'une webcam
 355.331-2 Amortissements :
 Accès électroniques bâtiments, préavis 1-2023 24'631.34
 Bloc d'escalade, préavis 3-2023 32'471.10
 355.423 Mise à disposition gratuite du bâtiment pour les manifestations (160.365.2)
 355.436.3 Dédommagement de l'ECA suite au sinistre de l'exutoire de fumée
 355.465.1 Rmbt de dommages au parquet et travaux de conciergerie pour l' AISOL
 355.480.9 Financement du bloc d'escalade par le fonds de réserve « tourisme »
 355.490 Imputation partielle de la masse salariale pour l'entretien des autres bâtiments :
 ▪ Collège de la Forclaz 6'000.00
 ▪ Maison de commune 23'000.00
 ▪ Chalet du Carroz 1'000.00
 ▪ Temples 7'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	BATIMENTS	1'152'990.95	973'804.93	856'380.05	704'270.00	296'610.90	269'534.93
351	IMMEUBLES D'INTERETS PUBLICS	39'600.13	15'851.50	31'100.00	17'300.00	8'500.13	-1'448.50
351.312	Electricité, chauffage	7'417.20		5'000.00		2'417.20	
351.314.1	Entretien des bâtiments	28'703.17		25'000.00		3'703.17	
351.315.2	Entretien des tables	1'960.00				1'960.00	
351.318	Primes d'assurances	1'519.76		1'100.00		419.76	
351.423	Location		130.00				130.00
351.427.2	Location places de parcs et garage		10'110.00		10'500.00		-390.00
351.427.3	Location de tables		1'790.00		3'000.00		-1'210.00
351.435.6	Poids public, pesage		2'736.50		3'500.00		-763.50
351.436.2	Remboursements de frais		1'085.00		300.00		785.00
352	COLLEGE DE LA FORCLAZ	34'307.03	20'300.80	20'350.00	12'000.00	13'957.03	8'300.80
352.312	Electricité, chauffage	7'405.45		6'000.00		1'405.45	
352.314	Entretien des bâtiments	12'448.75		6'000.00		6'448.75	
352.318	Primes d'assurances	2'557.30		2'350.00		207.30	
352.331	Amortissement oblig. patr. adm.	590.00				590.00	
352.332	Amortissement suppl. patr. adm.	5'305.53				5'305.53	
352.390	Imputations	6'000.00		6'000.00			
352.427	Locations		18'683.20		12'000.00		6'683.20
352.435	Ventes et prestations de service		90.95				90.95
352.465.1	Remboursement de tiers		1'526.65				1'526.65
353	MAISON DE COMMUNE	103'933.09	19'629.90	74'580.00	12'560.00	29'353.09	7'069.90
353.312	Electricité, chauffage	8'450.90		12'000.00		-3'549.10	
353.314.1	Entretien du bâtiment	15'821.26		17'000.00		-1'178.74	
353.318	Primes d'assurances	6'335.58		5'800.00		535.58	
353.331	Amortissement oblig. patr. adm.	16'780.00		16'780.00			
353.332	Amortissement suppl. patr. adm.	33'545.35				33'545.35	
353.390	Imputations	23'000.00		23'000.00			
353.423	Locations		15'710.00		10'860.00		4'850.00
353.435	Rétrocession PTT		1'932.40		1'700.00		232.40
353.436.3	Remb. de dommages		460.85				460.85
353.465.1	Remboursement de tiers		1'526.65				1'526.65
354	CHALET DU CARROZ	2'464.15	950.00	34'670.00		-32'205.85	950.00
354.314.1	Frais d'entretien	17.10		500.00		-482.90	
354.318.6	Primes d'assurances	1'447.05		1'170.00		277.05	
354.331	Amortissement oblig. patr. adm.			32'000.00		-32'000.00	
354.390	Imputations	1'000.00		1'000.00			
354.423	Locations		950.00				950.00
355	ESPACE NORDIQUE	189'988.68	136'160.70	122'230.00	71'860.00	67'758.68	64'300.70
355.301	Traitements	69'938.05		69'940.00		-1.95	
355.303	Assurances sociales AVS-AI	6'509.50		6'610.00		-100.50	
355.304	Caisse de pension	10'219.77		10'590.00		-370.23	
355.305	Assurances maladie et accidents	1'364.32		1'360.00		4.32	
355.306	Indemn. et remb. de frais			150.00		-150.00	
355.311.1	Achat de mobilier et matériel	3'402.16		500.00		2'902.16	
355.312	Electricité, chauffage	15'742.75		15'200.00		542.75	
355.314.1	Entretien du bâtiment	18'675.90		12'000.00		6'675.90	
355.318	Frais de téléphones	1'569.55		1'000.00		569.55	
355.318.6	Assurances RC, vol	5'464.24		4'880.00		584.24	
355.331	Amortissement oblig. patr. adm.	34'936.10				34'936.10	
355.332	Amortissement suppl. patr. adm.	22'166.34				22'166.34	
355.423	Locations		50'899.00		30'000.00		20'899.00
355.436	Remb. pertes gain		2'987.70				2'987.70
355.436.3	Remboursements de tiers		1'165.35				1'165.35
355.465.1	Participation de tiers		11'637.55		4'860.00		6'777.55
355.480.9	Prélèvement sur fonds de réserve		32'471.10				32'471.10
355.490	Imputations		37'000.00		37'000.00		

356 Collège d'Aigremont

356.322.1	BCV	469'600.00	7'154.71
	BCV	312'600.00	4'637.03
	BCV	469'600.00	6'825.21
	BCV	806'600.00	8'327.55
	BCV	199'141.17	698.45

356.331.1	Amortissement :		
	Bâtiment intercommunal scolaire, préavis 3-2014		133'486.13

356.436.3	Prise en charge de la réfection d'une fenêtre par l'assurance suite à un acte de vandalisme		
-----------	---	--	--

358 Chalet du congélateur

358.331	Préavis portant sur des réfections diverses du bâtiment non présenté au conseil		
---------	---	--	--

361 Bâtiment les Fougères

361.314.1	Rafraichissement local office du tourisme suspendu temporairement		
-----------	---	--	--

362 Restaurant du lac Lioson

362.314.1	Remplacement du poêle à pellets et du chauffe-eau		
362.331-2	Amortissement :		
	Travaux au restaurant du lac Lioson, préavis 9-2020		14'779.98

364 La case aux chevaux

364.314.1	Ramonage conduit de cheminée		
-----------	------------------------------	--	--

366 Bâtiment la Loex

366.380.4	Attribution au fonds de réserve de rénovation des bâtiments locatifs (préavis 11-2023)		
366.318.5	Honoraires élaboration certificat CECB		
366.424.2	Produit vente bâtiment initialement prévu au budget 2024 (préavis 11-2023)		

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
356	COLLEGE D'AIGREMONT	509'299.99	509'299.99	505'060.05	505'060.00	4'239.94	4'239.99
356.314.1	Frais d'entretien	30'653.15		30'000.00		653.15	
356.316.1	Droit de superficie	8'212.50		8'215.00		-2.50	
356.318.1	Prestations et taxes	5'437.90		5'000.00		437.90	
356.322.1	Intérêts des dettes	27'642.95		27'890.30		-247.35	
356.331.1	Amortissements	134'285.87		133'299.75		986.12	
356.352.1	Part versée à la commune d'Ormont-Dessus	272'947.66		271'530.00		1'417.66	
356.380.1	Attribution au fonds de réserve	30'119.96		29'125.00		994.96	
356.422.2	Intérêts financiers		799.74		60.00		739.74
356.423.1	Locations		505'000.00		505'000.00		
356.436.3	Remb. de dommages		3'500.25				3'500.25
357	CHALET DES SOEURS VURLOD	9'248.76	30'100.00	7'670.00	30'300.00	1'578.76	-200.00
357.312.1	Electricité-chauffage	7'361.61		5'500.00		1'861.61	
357.314.1	Frais d'entretien	575.90		1'000.00		-424.10	
357.318.6	Prime d'assurances	1'311.25		1'170.00		141.25	
357.423	Location		30'100.00		30'100.00		
357.436.2	Remboursements de frais				200.00		-200.00
358	CHALET DU CONGELATEUR	8'038.74	19'169.35	15'230.00	19'300.00	-7'191.26	-130.65
358.312.1	Electricité-chauffage	2'910.20		3'000.00		-89.80	
358.314.1	Frais d'entretien	3'732.74		3'000.00		732.74	
358.318.6	Primes d'assurances	1'395.80		1'230.00		165.80	
358.331	Amortissement oblig. patr. adm.			8'000.00		-8'000.00	
358.423	Locations		9'600.00		9'600.00		
358.423.1	Locations de cases congélateur		9'569.35		9'500.00		69.35
358.436.2	Remboursements de frais				200.00		-200.00
359	CHALET NOVERRAZ	476.85	6'050.00	880.00	6'050.00	-403.15	
359.314.1	Frais d'entretien	50.00		500.00		-450.00	
359.318.6	Primes d'assurances	426.85		380.00		46.85	
359.423	Location		6'000.00		6'000.00		
359.436.2	Remboursements de frais		50.00		50.00		
361	BATIMENT LES FOUGERES	16'344.10	9'000.00	25'000.00	9'000.00	-8'655.90	
361.314.1	Frais d'entretien	16'344.10		25'000.00		-8'655.90	
361.423	Location		9'000.00		9'000.00		
362	RESTAURANT DU LAC LIOSON	53'668.73	9'342.75	13'860.00	9'940.00	39'808.73	-597.25
362.314.1	Frais d'entretien	35'716.50		10'000.00		25'716.50	
362.318.6	Primes d'assurances	3'172.25		2'720.00		452.25	
362.331	Amortissement oblig. patr. adm.	1'140.00		1'140.00			
362.332	Amortissement suppl. patr. adm.	13'639.98				13'639.98	
362.423	Location		8'640.00		8'640.00		
362.436.2	Remboursements de frais		702.75		1'300.00		-597.25
363	COLLEGE DES VOETTES	3'837.65	15'269.94	4'870.00	8'220.00	-1'032.35	7'049.94
363.312.1	Electricité-chauffage	1'833.40		1'500.00		333.40	
363.314.1	Frais d'entretien	1'002.20		1'000.00		2.20	
363.318.5	Honoraires, expertises			1'500.00		-1'500.00	
363.318.6	Primes d'assurances	1'002.05		870.00		132.05	
363.423	Locations		7'320.00		6'720.00		600.00
363.436.2	Remboursements de frais		7'949.94		1'500.00		6'449.94
364	LA CASE AUX CHEVAUX	459.30	1'200.00	350.00	1'200.00	109.30	
364.314.1	Frais d'entretien	54.30				54.30	
364.318.6	Primes d'assurance	405.00		350.00		55.00	
364.423	Location		1'200.00		1'200.00		
365	GRENIERS DU HAUT DU VILLAGE AU SEPEY	80.15	400.00	165.00	400.00	-84.85	
365.318.6	Primes d'assurance	80.15		165.00		-84.85	
365.423	Location		400.00		400.00		
366	BATIMENT LA LOEX	181'243.60	181'080.00	365.00	1'080.00	180'878.60	180'000.00
366.318.5	Honoraires, expertises	800.00				800.00	
366.318.6	Primes d'assurance	443.60		365.00		78.60	
366.380.4	Attribution au fonds de réserve	180'000.00				180'000.00	
366.423	Location		1'080.00		1'080.00		
366.424.2	Gains comptables sur immeubles du patrimoine financiers		180'000.00				180'000.00

4 TRAVAUX

410 Service technique

- 410.318.5 Honoraires d'avocat pour l'étude de dossiers faisant l'objet d'oppositions suite aux décisions municipales de délivrer/refuser l'octroi de permis de construire refacturés ultérieurement
- 410.436.2 Facturation en 2023 de frais d'annonces d'enquêtes et frais de dossier pour la police des constructions

420 Aménagement du territoire

- 420.331 Révision du PGA communal, préavis 1-2016, totalement amorti en 2022

430 Services des routes

- 430.301 4 employés à 100% et un employé à 60%
- 430.314 Frais d'intervention de la DGE suite à une pollution à la rte du Col des Mosses
- 430.318.5 Ingénieur civil pour étude et élaboration du plan directeur des routes
Subvention AF interviendra à la réalisation des premiers travaux (max 86%)
- | | | | |
|---------|--|--------------|-----------|
| 430.322 | BCV | 1'031'250.00 | 19'453.92 |
| | <i>Augmentation du taux d'intérêt de 1.25% suite au renouvellement de l'emprunt survenu après l'élaboration du budget 2023</i> | | |
| | BCV | 579'540.00 | 2'405.10 |
- 430.331 Amortissements :
- | | | |
|--|--|-----------|
| | Réfection de la route des Voëttes | 37'000.00 |
| | Réfection de la Grand'Rue le Sépey | 41'270.00 |
| | Réfection de la route des Voëttes – Mimont | 5'000.00 |
| | Réfection de la route des Layets | 8'500.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 5-2016 | 29'000.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 2-2017 | 9'900.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 8-2018 | 8'600.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 10-2018 | 8'700.00 |
| | Véhicule VW T6 transporter voirie | 13'200.00 |
| | Véhicule multifonctions voirie | 46'384.45 |
| | Réfection du réseau routier préavis 12-2018 | 15'390.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 3-2020 | 21'690.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 13-2020 | 10'150.00 |
| | Réfection de la route des Voëttes préavis 9-2021 | 4'960.00 |
| | Réfection du chemin des Terreaux préavis 3-2022 | 4'940.00 |
| | Réfection du chemin de Cergnat préavis 5-2022 | 19'570.00 |
| | Réfection du réseau routier préavis 2-2023 | 14'600.00 |
- 430.465 Prise en charge par l'assurance des frais d'intervention suite à la pollution à la route du Col des Mosses, vente Toyota Landcruiser et travaux du personnel communal pour les manifestations (160.365.2)

440 Cimetières

- 440.331-2 Amortissement :
Jardin du souvenir et gestion des cimetières 13-2018 22'084.01

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	TRAVAUX	2'463'643.44	942'837.85	2'607'674.90	985'500.00	-144'031.46	-42'662.15
41	SERVICE TECHNIQUE	48'392.35	24'092.20	42'500.00	19'000.00	5'892.35	5'092.20
410	SERVICE TECHNIQUE	48'392.35	24'092.20	42'500.00	19'000.00	5'892.35	5'092.20
410.310	Annonces enquêtes	6'203.70		5'800.00		403.70	
410.318.5	Honoraires, expertises	9'232.45		3'700.00		5'532.45	
410.352.6	Participation service technique	32'956.20		33'000.00		-43.80	
410.431	Permis de construire		18'090.00		18'000.00		90.00
410.436.2	Remboursements de frais		6'002.20		1'000.00		5'002.20
42	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	10'882.85		47'660.00		-36'777.15	
420	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	10'882.85		47'660.00		-36'777.15	
420.310	Annonces enquêtes			500.00		-500.00	
420.318	Honoraires et expertises	10'882.85		15'000.00		-4'117.15	
420.331	Amortissement oblig. patr. adm.			32'160.00		-32'160.00	
43	ROUTES	1'492'334.23	65'922.44	1'525'514.90	30'000.00	-33'180.67	35'922.44
430	SERVICES DES ROUTES	1'492'334.23	65'922.44	1'525'514.90	30'000.00	-33'180.67	35'922.44
430.301	Traitements	352'492.70		351'470.00		1'022.70	
430.303	Assurances sociales AVS-AI	32'576.91		33'215.00		-638.09	
430.304	Caisse de pension	52'589.94		54'350.00		-1'760.06	
430.305	Ass. maladie et accidents	9'393.25		9'335.00		58.25	
430.306	Indemn. et remb. de frais	4'835.15		4'500.00		335.15	
430.311	Achat matériel et machines	10'301.93		10'000.00		301.93	
430.312	Eclairage public	19'508.49		22'500.00		-2'991.51	
430.313	Frais de véhicules et machines	95'219.90		100'000.00		-4'780.10	
430.314	Entretien des routes	232'854.13		225'000.00		7'854.13	
430.314.1	Entretien bâtiment des Golattes	861.34		7'000.00		-6'138.66	
430.314.2	Signalisation routière et signalétique	3'833.75		10'000.00		-6'166.25	
430.316	Locations diverses	2'400.00		2'400.00			
430.318	Déblaiement de la neige	327'278.31		380'000.00		-52'721.69	
430.318.5	Honoraires et expertises	20'866.90		1'000.00		19'866.90	
430.318.6	Honoraires Glissement de la Frasse	5'471.85		5'000.00		471.85	
430.318.9	Autres charges	1'136.21		1'500.00		-363.79	
430.322	Interêts des dettes à long terme	21'859.02		8'504.90		13'354.12	
430.331	Amortissement oblig. patr. adm.	298'854.45		299'740.00		-885.55	
430.436.1	Remb. pertes gains		2'504.25				2'504.25
430.465	Participations de tiers		63'418.19		30'000.00		33'418.19
44	CIMETIERES	23'368.01		10'500.00		12'868.01	
440	CIMETIERES	23'368.01		10'500.00		12'868.01	
440.314	Entretien des cimetières	1'284.00		6'000.00		-4'716.00	
440.331	Amortissement oblig. patr. adm.	4'500.00		4'500.00			
440.332	Amortissement suppl. patr. adm.	17'584.01				17'584.01	

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
45	ORDURES MENAGERES ET DECHARGES	304'040.42	304'040.42	388'500.00	388'500.00	-84'459.58	-84'459.58
451	ORDURES MENAGERES	304'040.42	304'040.42	388'500.00	388'500.00	-84'459.58	-84'459.58
451.301	Traitement	79'436.35		78'700.00		736.35	
451.303	Assurances sociales AVS-AI	7'325.11		7'440.00		-114.89	
451.304	Caisse de pension	11'841.75		12'250.00		-408.25	
451.305	Ass. maladie et accidents	2'112.66		2'090.00		22.66	
451.306	Indemn. et remb. de frais	248.40		650.00		-401.60	
451.311	Achat de bennes et Molok	3'540.75		6'000.00		-2'459.25	
451.314	Entretien des locaux et des Molok	19'165.07		10'000.00		9'165.07	
451.318	Elimination des ordures	104'077.48		105'000.00		-922.52	
451.318.2	Déchets encombrants et ferrailles	38'811.14		35'000.00		3'811.14	
451.318.4	Déchets végétaux	22'746.27		25'000.00		-2'253.73	
451.318.9	Prestations de services	936.27		1'000.00		-63.73	
451.318.92	Gouffres pollués			90'000.00		-90'000.00	
451.331	Amortissement			4'110.00		-4'110.00	
451.380.3	Attribution au fonds de réserve "Ordures ménagères"	5'799.17		3'260.00		2'539.17	
451.390	Imputations	8'000.00		8'000.00			
451.411	Produit vente énergie		5'880.72		9'000.00		-3'119.28
451.434	Taxes élimination des ordures		270'868.89		275'000.00		-4'131.11
451.434.2	Taxes centre de Tri		7'141.20		7'500.00		-358.80
451.436.2	Remboursements de frais		20'149.61		25'000.00		-4'850.39
451.451.1	Participations du Canton				72'000.00		-72'000.00
46	EPURATION	532'200.67	532'200.67	513'000.00	513'000.00	19'200.67	19'200.67
460	EPURATION	532'200.67	532'200.67	513'000.00	513'000.00	19'200.67	19'200.67
460.301	Traitement	88'753.75		88'905.00		-151.25	
460.303	Assurances sociales AVS-AI	8'262.02		8'405.00		-142.98	
460.304	Caisse de pension	13'673.49		14'190.00		-516.51	
460.305	Ass. maladie et accidents	2'381.89		2'360.00		21.89	
460.306	Indemn. et remb. de frais	2'370.90		650.00		1'720.90	
460.312	Achat d'énergie électrique	72'694.28		60'000.00		12'694.28	
460.313	Entretien véhicules	1'343.30		4'000.00		-2'656.70	
460.314.1	Entretien réseaux et STEP	207'079.16		90'000.00		117'079.16	
460.314.2	Elimination des boues	19'666.05		20'000.00		-333.95	
460.318	Prestations de service, téléphones	10'503.90		9'000.00		1'503.90	
460.318.5	Honoraires études	1'760.00		20'000.00		-18'240.00	
460.318.6	Assurances RC, vol	4'283.11		3'500.00		783.11	
460.319.1	Taxes micropolluant	7'200.00		7'000.00		200.00	
460.331	Amortissement épuration			48'920.00		-48'920.00	
460.381	Attribution à provision	84'228.82		128'070.00		-43'841.18	
460.390	Imputations	8'000.00		8'000.00			
460.434.1	Taxes racc. égouts et STEP		33'501.92		20'000.00		13'501.92
460.434.2	Taxes usage égouts et STEP		476'592.40		475'000.00		1'592.40
460.465	Participations de tiers		4'106.35				4'106.35
460.490	Imputations		18'000.00		18'000.00		
47	COURS D'EAU	52'424.91	16'582.12	80'000.00	35'000.00	-27'575.09	-18'417.88
470	COURS D'EAU	52'424.91	16'582.12	80'000.00	35'000.00	-27'575.09	-18'417.88
470.314	Entretien des cours d'eau	52'424.91		80'000.00		-27'575.09	
470.451	Participation canton		16'582.12		35'000.00		-18'417.88

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500 Collège du Sépey

500.301 Un employé à 100%

500.311 Mobilier pour la salle du psychologue

500.314 Rénovation de la salle du psychologue

500.331-2 Amortissements :

Accès électroniques bâtiments, préavis 1-2023 33'874.33

500.411 Installations photovoltaïques défectueuses depuis le 22 juin, aucune rétribution pour le 2ème semestre

500.465.1 Participation du canton pour la pose de nichoirs à martinets et hirondelles, Travaux de conciergerie effectués pour l' AISOL et répartition des produits ménagers utilisés pour les autres bâtiments communaux

510 Enseignement primaire

510.352.1 85 élèves

520 Enseignement secondaire

520.352.2 33 élèves

580 Temples et cultes

580.301 Participation au salaire et charges sociales de l'organiste pour les paroisses d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous

580.352 Assainissement du mur extérieur de la façade nord de l'église catholique du Feydey reporté

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES	915'331.57	465'541.56	889'675.00	460'732.00	25'656.57	4'809.56
50	ADMINISTRATION DES ECOLES	222'956.34	465'541.56	177'375.00	460'732.00	45'581.34	4'809.56
500	COLLEGE DU SEPEY	222'956.34	465'541.56	177'375.00	460'732.00	45'581.34	4'809.56
500.301	Traitement concierges	69'844.45		69'845.00		-0.55	
500.303	Assurances sociales AVS-AI	6'501.82		6'600.00		-98.18	
500.304	Caisse de pension	10'203.41		10'570.00		-366.59	
500.305	Ass. maladie et accidents	1'362.31		1'360.00		2.31	
500.306	Indemn. et remb. de frais	375.40		500.00		-124.60	
500.311	Achat et entretien du mobilier	5'757.10		4'000.00		1'757.10	
500.312	Electricité, chauffage	50'595.79		52'000.00		-1'404.21	
500.314	Entretien du complexe scolaire	38'370.09		27'000.00		11'370.09	
500.318	Primes d'assurances	6'071.64		5'500.00		571.64	
500.331	Amortissement oblig. patr. adm.	3'390.00				3'390.00	
500.332	Amortissement suppl. patr. adm.	30'484.33				30'484.33	
500.411	Produit vente énergie		4'904.11		10'000.00		-5'095.89
500.427	Location de salles		447'732.00		447'732.00		
500.427.1	Locations diverses		3'320.00		3'000.00		320.00
500.465.1	Remboursements de tiers		9'585.45				9'585.45
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	469'613.28		476'047.70		-6'434.42	
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	469'613.28		476'047.70		-6'434.42	
510.316	Location de classe	14'957.00		15'000.00		-43.00	
510.352.1	Part versée à l'Etablissement	454'656.28		461'047.70		-6'391.42	
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	176'513.62		182'142.30		-5'628.68	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	176'513.62		182'142.30		-5'628.68	
520.352.2	Part versée à l'Etablissement	176'513.62		182'142.30		-5'628.68	
54	OFFICE D'ORIENTATION	1'014.80		1'000.00		14.80	
540	OFFICE D ORIENTATION	1'014.80		1'000.00		14.80	
540.352	Part orientation professionnelle	1'014.80		1'000.00		14.80	
58	TEMPLES ET CULTES	45'233.53		53'110.00		-7'876.47	
580	TEMPLES ET CULTES	45'233.53		53'110.00		-7'876.47	
580.301	Traitements concierges, organisistes	6'574.40		5'000.00		1'574.40	
580.303	Assurances sociales AVS-AI	546.65		80.00		466.65	
580.305	Assurances maladie et accidents	234.90		30.00		204.90	
580.306	Indemn. et remb. de frais	217.20		250.00		-32.80	
580.312	Electricité, chauffage	13'835.80		10'000.00		3'835.80	
580.314	Entretien des temples	7'879.78		8'000.00		-120.22	
580.315	Entretien des installations	2'164.80		5'000.00		-2'835.20	
580.352	Part église catholique	6'780.00		17'750.00		-10'970.00	
580.390	Imputations	7'000.00		7'000.00			

6 POLICE

610 Service de police

610.310 Cahiers d'amendes d'ordre

610.352.1 125.5 heures supplémentaires effectuées en 2022 et 131.5 heures en 2023

620 Contrôle des habitants

620.301 Une employée à 60% pendant 6 mois puis à 50% dès le 1^{er} juillet

620.436.2 Taxes cantonales encaissées pour des permis non délivrés suite à des départs

620.490 Imputation partielle de la masse salariale pour travaux effectués pour les services du greffe et de la bourse

660 Protection civile

660.314 Contrôle OIBT de l'abri PC de la Forclaz et suppression des défauts

660.436.2 Défraiement du canton de Vaud pour les sirènes Polyalert

660.480.9 Prélèvement sur le fonds de défense civile selon accord du canton pour frais de contrôle OIBT et de peinture à l'abri PC de la Forclaz

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	POLICE	289'556.83	49'825.00	293'984.40	45'845.00	-4'427.57	3'980.00
61	SERVICE DE POLICE	157'555.40	10'147.85	152'689.00	10'000.00	4'866.40	147.85
610	SERVICE DE POLICE	157'555.40	10'147.85	152'689.00	10'000.00	4'866.40	147.85
610.310	Imprimés, fourn. bureau, annonces	829.40				829.40	
610.351.1	Participation réforme policière	104'131.00		114'024.00		-9'893.00	
610.352.1	Participation assistant de police	41'930.00		28'000.00		13'930.00	
610.365.1	Colonne de secours	4'000.00		4'000.00			
610.365.2	Commission de sécurité avalanche	6'665.00		6'665.00			
610.437	Amendes municipales		10'147.85		10'000.00		147.85
62	CONTROLE DES HABITANTS	75'008.11	38'496.00	79'275.00	35'400.00	-4'266.89	3'096.00
620	CONTROLE DES HABITANTS	75'008.11	38'496.00	79'275.00	35'400.00	-4'266.89	3'096.00
620.301	Traitement	51'521.60		56'250.00		-4'728.40	
620.303	Assurances sociales AVS-AI	4'795.99		5'315.00		-519.01	
620.304	Caisse de pension	8'036.87		9'065.00		-1'028.13	
620.305	Assurances maladie et acc.	1'004.90		1'095.00		-90.10	
620.306	Indemn. et remb. de frais	150.00		50.00		100.00	
620.351.1	Part au Canton	7'957.00		5'500.00		2'457.00	
620.351.2	Part au Canton CI	1'541.75		2'000.00		-458.25	
620.431.13	Cartes d'identité part commune		1'188.25		1'500.00		-311.75
620.431.14	Cartes d'identité part Canton		1'541.75		2'000.00		-458.25
620.431.21	Contrôle des habitants		3'575.00		3'000.00		575.00
620.431.22	Bureau des Etrangers		2'546.50		2'000.00		546.50
620.431.23	Bureau des Etrangers Canton		7'957.00		5'500.00		2'457.00
620.436.2	Remboursements de frais		287.50				287.50
620.490	Imputations		21'400.00		21'400.00		
63	POLICE SANITAIRE			100.00		-100.00	
630	POLICE SANITAIRE			100.00		-100.00	
630.352	Part équarrissage			100.00		-100.00	
64	INHUMATIONS	959.50	300.00	2'600.00	300.00	-1'640.50	
640	INHUMATIONS	959.50	300.00	2'600.00	300.00	-1'640.50	
640.301	Traitements			600.00		-600.00	
640.318	Pompes funèbres, constat décès	959.50		2'000.00		-1'040.50	
640.435.6	Taxes d'inhumation		300.00		300.00		
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	34'285.47		36'130.40		-1'844.93	
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	34'285.47		36'130.40		-1'844.93	
650.318	Frais de téléphones et divers	214.13		200.00		14.13	
650.352.1	Participation Ass. SDIS Alpin	34'071.34		35'930.40		-1'859.06	
66	PROTECTION CIVILE	21'748.35	881.15	23'190.00	145.00	-1'441.65	736.15
660	PROTECTION CIVILE	21'748.35	881.15	23'190.00	145.00	-1'441.65	736.15
660.306	Indemnités et frais			200.00		-200.00	
660.309	Part intercommunale	18'810.65		20'990.00		-2'179.35	
660.312	Electricité, chauffage	1'929.30		1'500.00		429.30	
660.314	Entretien des bâtiments	1'008.40		500.00		508.40	
660.436.2	Remboursements de frais		144.00		145.00		-1.00
660.480.9	Prélèv. fonds de réserve		737.15				737.15

7 SECURITE SOCIALE

720 Prévoyance sociale

720.351.11 Revenus au sein du réseau d'accueil de jour des enfants plus élevés que prévu : aides au démarrage de plusieurs structures ouvertes en cours d'année et augmentation du taux de participation parents

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.314 Remplacement de vannes de section aux Fontaines (Mosses), recherche de vannes d'arrêt et nettoyage des capes du réseau du Sépey et assistance pour travaux d'entretien courant, réparation de nombreuses fuites

810.318 Analyses complètes des réseaux d'eau des Mosses, du Sépey et de la Forclaz

810.318.5 Solde honoraires PDDE

810.318.9 La commune a servi d'intermédiaire pour la facturation des poses des compteurs d'eau au village du Sépey, effectuées par le concessionnaire, suite à des contestations lors des travaux similaires effectués à la Forclaz. Ces frais sont intégralement compensés par le compte 810.436.2

810.322 CIP 221'000.00 4'706.60
Emprunt lié au préavis 95/1992, alimentation eau SAF les Champs-les Saves

810.331 Amortissements :
Réfection réseau séparatif eaux claires Chenevières 10'000.00
Préavis portant sur le remplacement des réservoirs non présenté au conseil

810.390 Imputation salaires administration et épuration

810.436.2 Refacturation des poses des compteurs d'eau par le concessionnaire au village du Sépey

820 Service électrique

820.312 Remplacement de l'éclairage à la STEP du Sépey dans le cadre des mesures d'économie d'énergie

820.411 Production électrique annuelle des microcentrales hydrauliques de Lioson
kWh 806'777.20

840 Chauffage à distance

840.411 Production de 384'200 kWh dont 314'546 kWh pour l'alimentation des bâtiments communaux :

- Collège du Sépey 168'759 kWh
- Collège d'Aigremont 91'726 kWh
- Bâtiment des sœurs Vurlod 27'676 kWh
- Maison de commune 26'385 kWh

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	SECURITE SOCIALE	817'730.19		1'037'442.38		-219'712.19	
72	PREVOYANCE SOCIALE	817'230.19		1'036'942.38		-219'712.19	
720	PREVOYANCE SOCIALE	817'230.19		1'036'942.38		-219'712.19	
720.351.0	Facture sociale	658'597.20		819'348.00		-160'750.80	
720.351.10	Fondation pour l'accueil de jour des enfants	5'890.00		5'900.00		-10.00	
720.351.11	Réseau d'accueil de jour des enfants	151'186.94		210'655.65		-59'468.71	
720.351.5	Régionalisation RAS	1'556.05		1'038.73		517.32	
73	SANTE PUBLIQUE	500.00		500.00			
730	SANTE PUBLIQUE	500.00		500.00			
730.365.7	L'enfant et l'hôpital	500.00		500.00			
8	SERVICES INDUSTRIELS	419'758.66	559'412.31	414'546.25	556'666.25	5'212.41	2'746.06
81	SERVICE DES EAUX	315'879.01	315'879.01	315'016.25	315'016.25	862.76	862.76
810	SERVICE DES EAUX	315'879.01	315'879.01	315'016.25	315'016.25	862.76	862.76
810.311	Achat de compteurs et matériel	51'798.65		80'000.00		-28'201.35	
810.314	Entretien réseau	95'481.45		70'000.00		25'481.45	
810.314.2	Entretien BH	29'328.00		30'000.00		-672.00	
810.318	Analyses, prestations de service	19'635.55		15'000.00		4'635.55	
810.318.5	Honoraires, expertises	33'015.80		20'000.00		13'015.80	
810.318.9	Travaux effectués par des tiers	55'606.30				55'606.30	
810.322	Intérêts des emprunts	4'706.60		4'016.25		690.35	
810.331	Amortissement oblig. patr. adm.	10'000.00		85'000.00		-75'000.00	
810.380.4	Attribution au fonds de réserve adduction d'eau	5'306.66				5'306.66	
810.390	Imputations	11'000.00		11'000.00			
810.411	Produit des abonnements		157'782.30		155'000.00		2'782.30
810.427	Location des compteurs		14'129.85		14'000.00		129.85
810.434	Taxes de raccordement		35'116.04		15'000.00		20'116.04
810.435	Consommation d'eau		52'274.90		48'500.00		3'774.90
810.436.2	Remboursements de frais		56'227.72				56'227.72
810.465.1	Subventions de tiers		348.20		150.00		198.20
810.480.9	Prélèvement sur fonds de réserve				82'366.25		-82'366.25
82	SERVICE ELECTRIQUE	21'396.34	161'049.99	7'880.00	150'000.00	13'516.34	11'049.99
820	SERVICE ELECTRIQUE	21'396.34	161'049.99	7'880.00	150'000.00	13'516.34	11'049.99
820.312	Electricité	15'828.00		380.00		15'448.00	
820.314	Entretien micro-centrale	568.34		2'500.00		-1'931.66	
820.390	Imputations	5'000.00		5'000.00			
820.411	Produit vente énergie		161'049.99		150'000.00		11'049.99
84	SERVICE DU CHAUFFAGE A DISTANCE	82'483.31	82'483.31	91'650.00	91'650.00	-9'166.69	-9'166.69
840	SERVICE DU CHAUFFAGE A DISTANCE	82'483.31	82'483.31	91'650.00	91'650.00	-9'166.69	-9'166.69
840.312.1	Achat de copeaux	30'117.55		29'900.00		217.55	
840.312.2	Achat de mazout	10'809.60		8'000.00		2'809.60	
840.314.1	Entretien des installations	6'818.60		7'000.00		-181.40	
840.380.1	Attribution au fonds de réserve "CAD"	29'737.56		41'750.00		-12'012.44	
840.390	Imputations	5'000.00		5'000.00			
840.411	Produit vente énergie		81'781.96		91'650.00		-9'868.04
840.422	Intérêts sur c/c et titres		701.35				701.35

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'107'136.31	906'685.73	1'688'402.50	504'095.00	418'733.81	402'590.73
2	FINANCES	1'031'820.56	5'523'224.18	946'414.75	5'501'790.20	85'405.81	21'433.98
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'316'079.77	1'036'141.93	969'260.05	765'907.00	346'819.72	270'234.93
4	TRAVAUX	2'463'643.44	942'837.85	2'607'674.90	985'500.00	-144'031.46	-42'662.15
5	INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES	915'331.57	465'541.56	889'675.00	460'732.00	25'656.57	4'809.56
6	POLICE	289'556.83	49'825.00	293'984.40	45'845.00	-4'427.57	3'980.00
7	SECURITE SOCIALE	817'730.19		1'037'442.38		-219'712.19	
8	SERVICES INDUSTRIELS	419'758.66	559'412.31	414'546.25	556'666.25	5'212.41	2'746.06
	TOTALISATION	9'361'057.33	9'483'668.56	8'847'400.23	8'820'535.45	513'657.10	663'133.11
	Résultat	122'611.23			26'864.78	149'476.01	

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2023
91	*** A C T I F ***	15'264'557.34	20'035'793.12	19'056'067.40	16'244'283.06
910	DISPONIBILITES	3'668'540.30	10'902'238.69	10'621'202.96	3'949'576.03
9100	Caisse	4'391.35	14'436.20	14'834.85	3'992.70
9101	Comptes de chèques postaux	171'694.50	374'704.35	3'211.16	543'187.69
9101.1	CCP taxe de séjour		256'590.45	114'768.12	141'822.33
9102.1	B.C.V. c/c ordinaire	114'223.49	208'407.00	256'275.08	66'355.41
9102.2	Banque Raiffeisen, c/c no 740.04	2'098'564.99	9'436'714.82	10'109'747.97	1'425'531.84
9102.5	Raiffeisen, c/épargne 740.31 "Réserve tourisme"	679'278.47	138'742.45	150.78	817'870.14
9102.7	Raiffeisen, c/épargne 740.59 Fonds André Oguey	46'967.08	181.99		47'149.07
9102.83	B.C.V. c/placement no S 5261.63.72 Fonds Ami Dupertuis	66'303.45	195.23		66'498.68
9102.84	B.C.V. c/épargne+ no Z 5261.64.03 Fonds Ami Dupertuis	166'500.50	370.73		166'871.23
9102.9	Raiffeisen, c/épargne no 740.68 "Réserve collège Aigremont"	193'156.54	34'625.49	20'000.00	207'782.03
9102.91	Raiffeisen, c/épargne no 30074060 "Réserve CAD"	114'912.52	68'928.75		183'841.27
9102.92	B.C.V. c/trésorerie no Z 5341.15.03	12'547.41	110'000.00	102'215.00	20'332.41
9102.93	B.C.V c/c 8266 4 taxe de séjour		258'341.23		258'341.23
911	DEBITEURS	1'308'000.82	6'221'429.78	6'139'457.55	1'389'973.05
9111.1	Débiteurs - attente		32'423.25	32'423.25	
9111.2	Office des poursuites, frais	7'431.06	465.05	118.65	7'777.46
9111.3	Débiteurs - AISOL		1'333.75	1'280.55	53.20
9111.6	ATALC - taxes de séjour		62'320.25	62'320.25	
9111.7	Débiteurs - Glissement de la Frasse		41'271.40	41'271.40	
9112	Recette des personnes physiques	836'642.68	2'973'133.07	2'908'882.76	900'892.99
9115	Autres débiteurs	463'927.08	3'043'640.46	3'026'318.14	481'249.40
9119.01	Impôt préalable TVA fonctionnement épuration		20'338.20	20'338.20	
9119.03	Impôt préalable TVA fonctionnement ordures		14'696.95	14'696.95	
9119.05	Impôt préalable TVA fonctionnement eaux		25'024.35	25'024.35	
9119.06	Impôt préalable TVA investissements eaux		4'352.65	4'352.65	
9119.07	Impôt préalable TVA fonctionnement électricité		2'430.40	2'430.40	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	813'575.50			813'575.50
9123	Terrains et bâtiments	516'185.50			516'185.50
9123.2	Fonds André Oguey - terrains et bâtiments	297'390.00			297'390.00
913	ACTIFS TRANSITOIRES	1'177'548.81	1'170'497.51	1'036'969.96	1'311'076.36
9139	Actifs transitoires	875'845.24	934'177.40	882'347.64	927'675.00
9139.2	Impôt anticipé	36'062.95	38'048.03	36'034.95	38'076.03
9139.3	Impôt fédéral anticipé supputé	265'640.62	198'272.08	118'587.37	345'325.33

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2023
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8'174'024.91	1'741'627.14	1'257'136.93	8'658'515.12
9141.15	Réfection route des Voëttes	108'000.00		37'000.00	71'000.00
9141.2	Réfection Grand-Rue Le Sépey	618'915.65		41'270.00	577'645.65
9141.29	Réfection route des Voëttes - En Mimont	19'476.90		5'000.00	14'476.90
9141.3	Réfection partielle de la route des Layets	186'900.00		8'500.00	178'400.00
9141.44	Travaux de réfection du réseau routier, préavis no 5/2016	665'050.90		29'000.00	636'050.90
9141.45	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 2	238'319.75		9'900.00	228'419.75
9141.47	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 8/18	222'600.00		8'600.00	214'000.00
9141.48	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 10/18	221'893.30		8'700.00	213'193.30
9141.5	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 12/18	430'673.95		15'390.00	415'283.95
9141.53	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 3/20	607'244.95		21'690.00	585'554.95
9141.54	Travaux de réfection du réseau routier- préavis 13/20	283'920.15		10'150.00	273'770.15
9141.55	Réfection route des Voëttes, préavis 9/2021	69'412.86		4'960.00	64'452.86
9141.57	Travaux réfection ch. Terreaux 3/2022	69'184.55		4'940.00	64'244.55
9141.58	Travaux réfection routiers ch. de Cergnat 5/2022	273'945.70		19'570.00	254'375.70
9141.59	Etude réseau eau Mosses 9/2023		118'188.54		118'188.54
9141.6	Ancien pont des Planches préavis 4/2023		511'653.15	314'000.00	197'653.15
9141.61	Travaux réfection routiers préavis 2/2023		219'316.55	14'600.00	204'716.55
9141.62	Travaux réfection route des Voëttes 40 préavis 6/2022		59'522.40		59'522.40
9143.38	Bâtiment intercommunal scolaire, construction	1'756'572.73		134'285.87	1'622'286.86
9143.51	Travaux dans les Alpagnes et restaurant du Lac Lioson	46'543.95		46'543.95	
9143.52	Maison de commune, terrasse 5/2021	50'325.35		50'325.35	
9143.54	Baignade naturelle, préavis 8/2023		165'614.55	2'665.00	162'949.55
9143.55	Accès électronique bâtiments préavis 1/2023		64'401.20	64'401.20	
9143.56	Bloc escalade ENAV préavis 3/2023		43'291.10	43'291.10	
9143.57	Transformation refuge Carroz 15/2023		29'079.30		29'079.30
9144.3	Réfection du réseau séparatif des eaux claires aux Chenevièr	158'291.24		10'000.00	148'291.24
9144.41	Plan directeur de la distribution de l'eau, préavis no 8/17	46'169.00			46'169.00
9145.1	Forêts et pâturages	1'634'848.85			1'634'848.85
9146.01	Véhicule pour la voirie VW T6 transporter	13'200.00		13'200.00	
9146.02	Véhicule multifonctions, Knüsel Rigitrac 95	46'384.45		46'384.45	
9149.1	Archives communales préavis 7/2022	14'065.38	65'799.91		79'865.29
9149.11	Schéma directeur mobilité préavis 5/2023		19'386.00		19'386.00
9149.71	Nouveaux plans d'affectation	68'041.70	60'718.95	8'286.00	120'474.65
9149.81	Phase II étude développement infrastructure les Mosses	270'719.04	384'655.49	262'400.00	392'974.53
9149.9	Enneigement mécanique aux Mosses, préavis no 14/2018	21'440.55			21'440.55
9149.91	Jardin du souvenir et gestion des cimetières, préavis no 13	31'884.01		22'084.01	9'800.00
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	122'867.00		1'300.00	121'567.00
9152.11	Prêt Tir Sportif Mosses	6'500.00		1'300.00	5'200.00
9153	Titres et papiers valeurs	116'367.00			116'367.00

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2023
92	*** P A S S I F ***	-15'264'557.34	16'526'366.78	17'506'092.50	-16'244'283.06
920	ENGAGEMENTS COURANTS	-740'659.73	14'533'604.00	14'712'817.63	-919'873.36
9200	Créanciers	-662'186.25	13'526'448.38	13'775'165.49	-910'903.36
9200.1	Créanciers - AVS/AI/APG		179'767.00	179'767.00	
9200.11	Créanciers - Prévoyance professionnelle		286'784.05	286'784.05	
9200.12	Créanciers - Assurances maladies et accidents		47'496.55	47'496.55	
9200.13	Créanciers - 13ème salaires		66'809.45	66'809.45	
9206	Congélateur - dépôt	-3'680.00		60.00	-3'740.00
9206.2	Police - dépôt clé	-360.00	200.00		-160.00
9206.3	Taxes de séjour	-72'513.48	364'686.03	292'172.55	
9206.5	Système d'accès maison de commune	-1'100.00	40.00	1'180.00	-2'240.00
9206.6	Garantie de loyer	-520.00			-520.00
9206.7	Dépôt accès collège Sépey	-300.00	100.00	1'010.00	-1'210.00
9206.8	Garanties financières à court terme			1'100.00	-1'100.00
9209	Impôt sur le chiffre d'affaires TVA Epuration		38'977.87	38'977.87	
9209.2	Impôt sur le chiffre d'affaires TVA Ordures		17'881.07	17'881.07	
9209.3	Impôt sur le chiffre d'affaires TVA Eaux		5.80	5.80	
9209.4	Impôt sur le chiffre d'affaires TVA Electricité		4'407.80	4'407.80	
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	-6'680'411.17	1'875'080.00	1'600'000.00	-6'405'331.17
9221.15	BCV - avance à terme no R 5140.41.43	-1'106'250.00	75'000.00		-1'031'250.00
9221.16	BCV - avance à terme no H 5346.40.73	-469'600.00	21'200.00		-448'400.00
9221.17	BCV - avance à terme no S 5351.29.33	-312'600.00	14'200.00		-298'400.00
9221.19	BCV - avance à terme no Z 5356.30.99	-469'600.00	21'200.00		-448'400.00
9221.2	BCV - avance à terme no S 5365.59.63	-806'600.00	36'400.00		-770'200.00
9221.21	C.I.P. - prêt no 300303.1	-330'000.00	20'000.00		-310'000.00
9221.22	C.I.P. - prêt no 300466.1	-232'200.00	10'800.00		-221'400.00
9221.23	BCV - avance à terme no H 5374.50.63	-199'141.17	9'200.00		-189'941.17
9221.24	BCV - avance à terme no S 5495.74.59	-601'220.00	21'680.00		-579'540.00
9221.7	Fondation Bonzon-Burlet - prêt	-245'000.00			-245'000.00
9221.8	Etat de Vaud - prêt LADE Espace nordique	-117'200.00	16'900.00		-100'300.00
9221.9	Etat de Vaud - prêt LPR Espace nordique	-191'000.00	28'500.00		-162'500.00
9221.93	Postfinance SA - prêt no 004261	-1'600'000.00	1'600'000.00		
9221.94	Banque Vontobel - prêt n° 126961488			1'600'000.00	-1'600'000.00
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS SPECIAUX	-832'147.43	107.75	3'070.35	-835'110.03
9233.1	Fonds des écoles	-252'639.55		2'121.75	-254'761.30
9233.2	Fonds de l'infirmière visiteuse	-2'346.85			-2'346.85
9233.3	Fonds André Oguey	-344'357.08		181.99	-344'539.07
9233.8	Fonds Ami Dupertuis	-232'803.95	107.75	766.61	-233'462.81
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-59'116.76	72'366.78	108'137.46	-94'887.44
9259	Passifs transitoires	-59'116.76	72'366.78	108'137.46	-94'887.44

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2023
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	-5'198'520.34	45'208.25	959'455.83	-6'112'767.92
9280.2	Réserve défense civile	-321'009.85	737.15		-320'272.70
9280.3	Réserve adduction d'eau	-1'440'415.93		5'306.66	-1'445'722.59
9280.4	Réserve ordures ménagères	-33'708.01		5'799.17	-39'507.18
9280.5	Réserve épuration	-694'606.66		84'228.82	-778'835.48
9282.1	Réserve entretien des cimetières	-4'800.00			-4'800.00
9282.11	Réserve entretien cimetière de Cergnat (Succ. Pichard)	-5'000.00			-5'000.00
9282.12	Réserve réfection des Routes	-385'782.09			-385'782.09
9282.14	Réserve Soeurs Löffler	-3'219.55			-3'219.55
9282.15	Réserve Echo de la Montagne	-3'375.00			-3'375.00
9282.16	Réserve commission de sécurité	-3'897.72			-3'897.72
9282.17	Réserve pour le Tourisme	-811'969.78	44'471.10	491'023.30	-1'258'521.98
9282.2	Réserve chemin AF Echenards	-18'200.00			-18'200.00
9282.2	Réserve pour l'énergie	-330'584.94		29'608.08	-360'193.02
9282.21	Réserve chemins forestiers	-3'705.60			-3'705.60
9282.22	Réserve Fonds d'entretien Collège d'Aigremont	-201'638.28		30'119.96	-231'758.24
9282.24	Réserve chauffage à distance	-179'119.36		29'737.56	-208'856.92
9282.25	Réserve rénovation bâtiments locatifs	-380'000.00		180'000.00	-560'000.00
9282.26	Réserve temple de Cergnat	-50'210.14			-50'210.14
9282.41	Réserve entretien et rénovation ENAV	-50'000.00			-50'000.00
9282.42	Réserve syndicat élevage bovin	-5'693.39			-5'693.39
9282.95	Réserve péréquation	-120'495.00			-120'495.00
9282.99	Réserve débiteurs douteux	-151'089.04		103'632.28	-254'721.32
929	CAPITAL	-1'753'701.91		122'611.23	-1'876'313.14
9290	Capital	-1'753'701.91			-1'753'701.91
9291	P.P. courant			122'611.23	-122'611.23

Titres et papiers valeurs

Nombre	Intitulé	Valeur nominative	Valeur nominale	Valeur au bilan	Valeur réelle
1	CRIDEC SA	1'000.00	1'000.00	1'000.00	0.00
45	Satom SA	100.00	4'500.00	4'500.00	0.00
122'392	Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA	1.00	122'392.00	6'120.00	6'120.00
1	Banque Raiffeisen	200.00	200.00	200.00	200.00
2	Tunnel du Grand-St-Bernard SA	500.00	1'000.00	1'000.00	0.00
320	Banque Cantonale Vaudoise	1.00	320.00	320.00	34'720.00
2'878	Romande Energie Holding SA	25.00	71'950.00	70'700.00	3'888'500.00
1	Groupe CGN SA	25.00	25.00	1.00	1.00
7'763	Transports Publics du Chablais SA	1.00	7'763.00	776.00	1'552.60
1	Radio Chablais SA	100.00	100.00	3'500.00	0.00
1	RCR Publicité SA	100.00	100.00	0.00	0.00
1	La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	250.00	250.00	0.00
40	Club Alpin Suisse	100.00	4'000.00	4'000.00	0.00
2	Office vaudois de cautionnement agricole société coopérative	100.00	200.00	0.00	0.00
	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts		24'000.00	24'000.00	24'000.00
TOTAUX			237'800.00	116'367.00	3'955'093.60

Récapitulation des investissements 2023

Compte	Libellé	Solde au 01.01.2023	Travaux	Amortissements	Subventions	Participation de tiers	Reprise de réserve	Solde au 31.12.2023
9141.15	Réfection route des Voëttes	108'000.00	0.00	37'000.00	0.00	0.00	0.00	71'000.00
9141.20	Réfection Grand-Rue Le Sépey	618'915.65	0.00	41'270.00	0.00	0.00	0.00	577'645.65
9141.29	Réfection route des Voëttes - En Mimont	19'476.90	0.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00	14'476.90
9141.30	Réfection partielle de la route des Layets	186'900.00	0.00	8'500.00	0.00	0.00	0.00	178'400.00
9141.44	Travaux de réfection du réseau routier, préavis no 5/2016	665'050.90	0.00	29'000.00	0.00	0.00	0.00	636'050.90
9141.45	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 2	238'319.75	0.00	9'900.00	0.00	0.00	0.00	228'419.75
9141.47	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 8/18	222'600.00	0.00	8'600.00	0.00	0.00	0.00	214'000.00
9141.48	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 10/18	221'893.30	0.00	8'700.00	0.00	0.00	0.00	213'193.30
9141.50	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 12/18	430'673.95	0.00	15'390.00	0.00	0.00	0.00	415'283.95
9141.53	Travaux de réfection du réseau routier - préavis 3/20	607'244.95	0.00	21'690.00	0.00	0.00	0.00	585'554.95
9141.54	Travaux de réfection du réseau routier- préavis 13/20	283'920.15	0.00	10'150.00	0.00	0.00	0.00	273'770.15
9141.55	Réfection route des Voëttes, préavis 9/2021	69'412.86	0.00	4'960.00	0.00	0.00	0.00	64'452.86
9141.57	Travaux réfection ch. Terreaux 3/2022	69'184.55	0.00	4'940.00	0.00	0.00	0.00	64'244.55
9141.58	Travaux réfection routiers ch. de Cergnat 5/2022	273'945.70	0.00	19'570.00	0.00	0.00	0.00	254'375.70
9141.59	Etude réseau eau Mosses 9/2023	0.00	118'188.54	0.00	0.00	0.00	0.00	118'188.54
9141.60	Ancien pont des Planches préavis 4/2023	0.00	511'653.15	0.00	314'000.00	0.00	0.00	197'653.15
9141.61	Travaux réfection routiers préavis 2/2023	0.00	219'316.55	14'600.00	0.00	0.00	0.00	204'716.55
9141.62	Travaux réfection route des Voëttes 40 préavis 6/2022	0.00	59'522.40	0.00	0.00	0.00	0.00	59'522.40
9143.38	Bâtiment intercommunal scolaire, construction	1'756'572.73	0.00	134'285.87	0.00	0.00	0.00	1'622'286.86
9143.51	Travaux dans les Alpes et restaurant du Lac Lioson	46'543.95	0.00	46'543.95	0.00	0.00	0.00	0.00
9143.52	Maison de commune, terrasse 5/2021	50'325.35	0.00	50'325.35	0.00	0.00	0.00	0.00
9143.54	Baignade naturelle, préavis 8/2023	0.00	162'949.55	0.00	0.00	0.00	0.00	162'949.55
9143.55	Accès électronique bâtiments préavis 1/2023	0.00	64'401.20	64'401.20	0.00	0.00	0.00	0.00
9143.56	Bloc escalade ENAV préavis 3/2023	0.00	43'291.10	32'471.10	10'820.00	0.00	0.00	0.00
9143.57	Transformation refuge Carroz 15/2023	0.00	29'079.30	0.00	0.00	0.00	0.00	29'079.30
9144.3	Réfection du réseau séparatif des eaux claires aux Chenevièr	158'291.24	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	148'291.24
9144.41	Plan directeur de la distribution de l'eau, préavis no 8/17	46'169.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	46'169.00
9145.1	Forêts et pâturages	1'634'848.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'634'848.85
9146.01	Véhicule pour la voirie VW T6 transporter	13'200.00	0.00	13'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9146.02	Véhicule multifonctions, Knüsel Rigitrac 95	46'384.45	0.00	46'384.45	0.00	0.00	0.00	0.00
9149.10	Archives communales préavis 7/2022	14'065.38	65'799.91	0.00	0.00	0.00	0.00	79'865.29
9149.11	Schéma directeur mobilité préavis 5/2023	0.00	19'386.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19'386.00
9149.71	Nouveaux plans d'affectation	68'041.70	52'432.95	0.00	0.00	0.00	0.00	120'474.65
9149.81	Phase II étude développement infrastructure les Mosses	270'719.04	384'655.49	0.00	262'400.00	0.00	0.00	392'974.53
9149.9	Enneigement mécanique aux Mosses, préavis no 14/2018	21'440.55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21'440.55
9149.91	Jardin du souvenir et gestion des cimetières, préavis no 13	31'884.01	0.00	22'084.01	0.00	0.00	0.00	9'800.00
	Totaux	8'174'024.91	1'730'676.14	658'965.93	587'220.00	0.00	0.00	8'658'515.12



Commune D'Ormont-Dessous



Rapport de gestion des forêts

EXERCICE 2023



Bilan climatique 2023

Dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la Suisse ait connue depuis le début du XX^e siècle, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur notre territoire.

Celle-ci a débuté de manière extrêmement douce et un manque de neige marqué en montagne. Le printemps a connu localement une humidité record, tandis que l'été a débuté régionalement avec un mois de juin très sec. En juillet et août, des vagues de chaleur ont suivi et septembre-octobre ont été très similaires. Au Nord des Alpes, le mois de novembre et les deux premières semaines de décembre ont été très arrosés.

Les périodes sèches ont rendu vulnérables les épicéas face aux bostryches typographes qui ont été très actifs de juillet à octobre. Il était donc difficile d'intervenir partout au bon moment et nous sommes intervenus jusqu'à trois fois aux mêmes endroits. La lutte contre le bostryche nous a occupé jusqu'à fin octobre et nous a fait prendre du retard sur le début des coupes normales.

Bostryche typographe et galeries entre le bois et l'écorce



Soins aux plantations

Ces dernières années, la priorité a été donnée au rajeunissement naturel. Lors des martelages de coupes, nous créons des ouvertures dans le peuplement pour amener de la lumière et de la chaleur au sol afin de favoriser la germination des graines des arbres en place. Les jeunes arbres issus du peuplement environnant sont mieux adaptés aux conditions locales et plus résistants aux perturbations biotiques et abiotiques.

Ces dernières années le changement climatique est une des causes de la détérioration de nos forêts. Le bostryche de l'épicéa et du sapin en est la suite logique. Dans l'idée de maintenir du résineux et des forêts résistantes, nos prochaines plantations doivent tenir compte de ce phénomène et nous devons ajuster les variétés, notamment se diriger vers du chêne ou du **châtaignier** (présenté ci-après), du mélèze voir du douglas. Tout ce qui pourra s'installer naturellement sera d'autant plus adapté et résistant.

Châtaignier

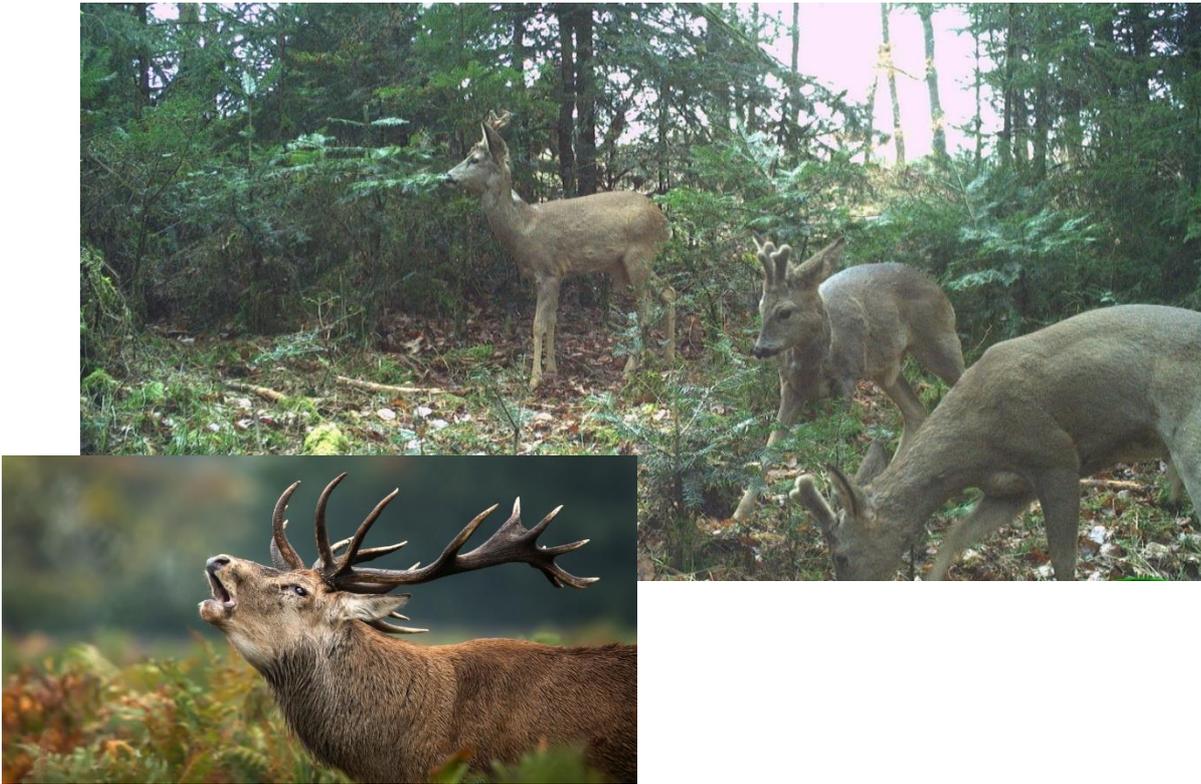
Le châtaignier (*Castanea sativa*) qui est le plus courant en Europe peut mesurer 30 mètres de haut. Le fruit est la châtaigne, à ne pas confondre avec les marrons qui sont ceux du marronnier et sont plutôt toxiques. Mais malgré cette différence les préparations que nous consommons sont régulièrement appelés : purée de marrons, marrons glacés ou marrons chauds grillés.

Les fruits font partie du régime alimentaire d'oiseaux (geais, corbeaux, pigeons) et de mammifères (sangliers, cerfs, écureuils).

Le bois et l'écorce contiennent une proportion élevée de tannins, ce qui le rend très résistant à la pourriture et dégradation. Il est alors beaucoup utilisé pour la construction de charpente. Sur le territoire d'Ormont-Dessous nous pourrions observer au point le plus bas de la Commune soit dans le secteur de Vuargny. Il s'agit de rejets de souches issus de taillis autrefois utilisé pour la fabrication de charbon avec le chêne et le hêtre.



Faune et forêt



On constate clairement une augmentation du gibier, notamment du cerf qui passe l'hiver dans la vallée alors que ce n'était pas le cas avant. Les plans de tir ont été augmentés et effectués pratiquement à 100%. Pour le moment, le service de la faune continue à maintenir une pression suffisante sur les effectifs. Nous subissons des dégâts sur l'ensemble du territoire avec ponctuellement des zones plus marquées. C'est dans ces zones que la pression est mise sur le gibier. Des relevés plus précis vont être effectués au printemps 2024 par placettes aléatoires, celles-ci sont prises en charge par le canton et permettront d'intervenir plus précisément.

Dégâts d'écorçages sur des résineux



Soins aux jeunes peuplements

Les surfaces de fourrés et perchis jusqu'à un diamètre de 20 cm ne sont pas très nombreuses et déjà traitées les années précédentes. Il n'y a donc pas eu de soins aux jeunes peuplements cette année.

Chablis – Coupes de bois

Exploitation des chablis (bois versés, malades ou bostrychés)

Les dernières années ont été marquées par une augmentation des chablis notamment des bostrychés, mais sur Ormont-Dessous les volumes restent relativement faibles. Nous avons exploité deux foyers dont un au Carroz et l'autre au cimetière de Cergnat. L'année 2023 a été marquée par la sécheresse et les conditions furent très favorables au développement des insectes. Il était donc difficile d'intervenir partout au bon moment et nous avons effectués jusqu'à trois interventions aux mêmes endroits. La lutte contre le bostryche nous a occupé jusqu'à fin octobre et nous a fait prendre du retard sur le début des coupes normales. Nous avons donc peu coupé de bois sain sur la commune en automne.

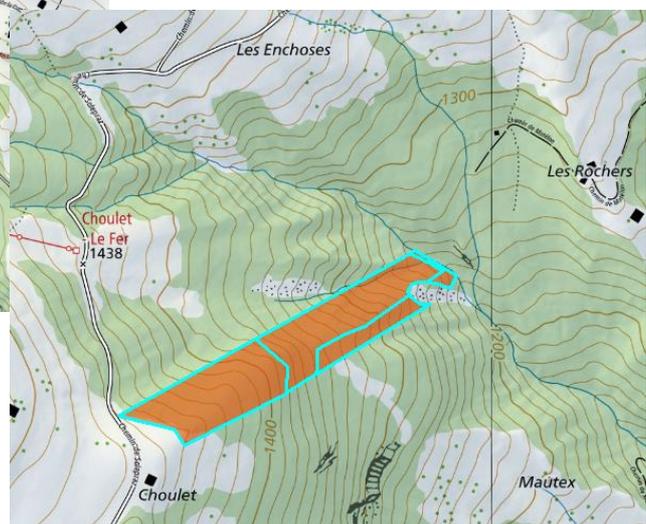
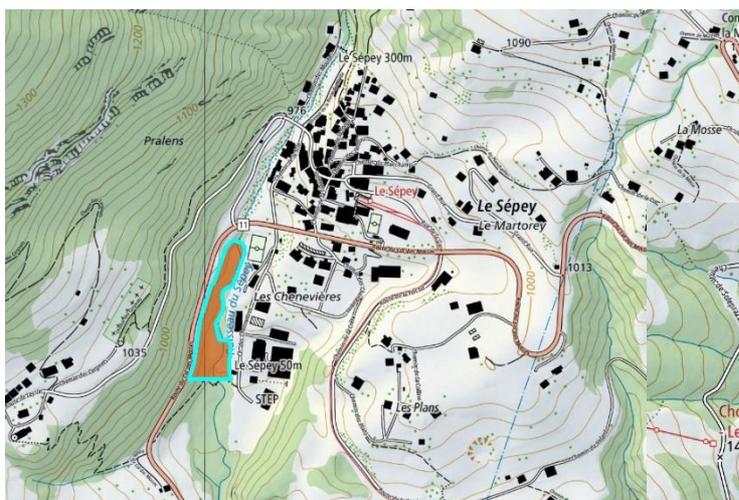
Cergnat	85 m ³
Le Carroz	18 m ³
Total	103 m³
Total bois débardé	103 m ³

Coupes normales

Voici un récapitulatif des volumes exploités :

Ruisseau du Sépey	117.49 m ³
Choulet	77.12 m ³
Total	194.61 m³

Coupe ruisseau du Sépey



Coupe Choulet

Bilan de gestion

Description	Unité	Quantité annuelle selon les baux	Surface ou volume effectués en 2023	Résultat
Indemnité de base	CHF	50'000.-		
Soins aux plantations	are	0	0	0
Soins jeunes peuplements	are	200	0	- 200
Coupes (m3-st)	m ³	1'100	194.61	- 905.39
Chablis débardés	m ³	0	103	+ 103
Chablis laissés sur place (LP)	m ³	0	0	+ 0
Vente des bois *	m ³	1'000	297.61	- 702.39

Entretien de Ruisseaux

En 2023 nous avons traité deux ruisseaux dans le cadre des coupes normales. Il s'agit du ruisseau du Sépey et celui de La Forclaz. Depuis quelques années nous intervenons ponctuellement et aux vues du nombre d'objets à entretenir il nous paraît judicieux d'effectuer une planification à court et moyen terme.

Nous avons établi un inventaire pour chaque commune et le canton. La prochaine étape consiste à fixer les secteurs prioritaires.

C010	ORMONT-DESSOUS	720.50	Champillon
C010	ORMONT-DESSOUS	482.67	Les Echenards
C010	ORMONT-DESSOUS	475.33	Les Echenards
C010	ORMONT-DESSOUS	979.74	Les Noisetiers
C010	ORMONT-DESSOUS	1098.18	Mimont - La Gîte
C010	ORMONT-DESSOUS	2025.44	Ruisseau de Troublon
C010	ORMONT-DESSOUS	2006.60	Ruisseau des Fontaines
C010	ORMONT-DESSOUS	1379.67	Ruisseau des Villars
C010	ORMONT-DESSOUS	1163.15	Ruisseau de Frachey
C010	ORMONT-DESSOUS	1009.39	Ruisseau des Tannes
C010	ORMONT-DESSOUS	1355.68	Ruisseau de Trélaz
C010	ORMONT-DESSOUS	1295.82	Ruisseau de Crauserin
C010	ORMONT-DESSOUS	720.62	Ruisseau de Champillon
C010	ORMONT-DESSOUS	4356.85	La Raverette - supérieure
C010	ORMONT-DESSOUS	3344.59	La Raverette - inférieure
C010	ORMONT-DESSOUS	4722.67	L'Hongrin
C010	ORMONT-DESSOUS	3110.08	Ruisseau des Biolles
C010	ORMONT-DESSOUS	2362.50	Ruisseau de Sonnaz
C010	ORMONT-DESSOUS	1317.84	Ruisseau de Crétex
C010	ORMONT-DESSOUS	1430.74	Ruisseau de Sonnaz
C010	ORMONT-DESSOUS	836.82	Ruisseau de Larzey
C010	ORMONT-DESSOUS	1458.03	Ruisseau de Planzalard
C010	ORMONT-DESSOUS	1084.25	Ruisseau de Crétasse
C010	ORMONT-DESSOUS	4041.19	Ruisseau du Sépey
C010	ORMONT-DESSOUS	1481.19	Ruisseau d' Audon
C010	ORMONT-DESSOUS	1253.86	Ruisseau du Fer
C010	ORMONT-DESSOUS	968.88	Le Bay
C010	ORMONT-DESSOUS	1021.01	Ruisseau du Cerf
C010	ORMONT-DESSOUS	1036.00	Ruisseau du Fédey
C010	ORMONT-DESSOUS	1209.09	Le Bay
C010	ORMONT-DESSOUS	1327.29	Ruisseau de Briaud
C010	ORMONT-DESSOUS	1201.18	La Bonne Eau
C010	ORMONT-DESSOUS	1235.38	Ruisseau du Champillon
C010	ORMONT-DESSOUS	576.87	Torrent du Marechet
C010	ORMONT-DESSOUS	1391.51	Ruisseau des Folles
C010	ORMONT-DESSOUS	1455.06	Torrent des Fontanelles
C010	ORMONT-DESSOUS	2991.55	Ruisseau de La Forclaz
C010	ORMONT-DESSOUS	976.00	Ruisseau des Chavonnes
C010	ORMONT-DESSOUS	956.46	Ruisseau de La Chute à Bonzon
C010	ORMONT-DESSOUS	613.71	Ruisseau des Marches
C010	ORMONT-DESSOUS	2383.65	Ruisseau de La Charbonnière
Longueur total en mètre C10		64857.05	
Longueur total en mètre		124059.91	

Glissement TPC Les Fontanelles

Dans le cadre du glissement des Fontanelles nous sommes mandatés pour la surveillance des ouvrages et installations. Nous effectuons une visite par mois ou plus selon la météo.



Verger de la Rotinière

Avec l'aide des écoles nous avons planté des arbres fruitiers à La Rotinière. Le pré a été mis à disposition par Patrick Vannay. L'idée est de faire participer les écoles aux différentes étapes de l'évolution de ce pré. En effet par la suite nous souhaitons y installer des hôtels à insectes, des ruches, un étang, ...



Bois de service et bois énergie

Le volume de plaquettes vendu en 2023 provenant du hangar du Sépey et des Diablerets s'élève à 3'599 m³/plaquettes. Cela représente environ 1'440 m³ de bois brut.

Le marché des bois de construction est toujours demandeur mais nous avons constaté un léger tassement des prix depuis le milieu de l'année (environ 5.-/m³). Les prix devraient encore baissés en début d'année prochaine sur tous les assortiments.

Seul le bois énergie a le vent en poupe et le marché reste dynamique. Malgré cela nous avons vendu moins de bois de feu en bûches qu'en 2022 qui fut une année exceptionnelle. Il est vrai que beaucoup de clients avaient fait des réserves pour plusieurs années et l'hiver a été plus court et moins froid.



Nouveau Garde Forestier

Arnaud Giovanolla de Muraz est notre nouveau Garde Forestier. En effet nous l'avons engagé au 1^{er} octobre directement à la fin de sa formation.



Noël en forêt

Nous avons fêté Noël en forêt à Ormont-Dessous. Malheureusement la météo n'était pas favorable et nous nous sommes repliés dans notre hangar à copeaux.

